Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS

Montpellier, le 20 juin 2019

Séminaire du 18 au 20 juin 2019

Compte-rendu

Le second séminaire de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS de l'année 2019 s'est déroulé du mardi 18 juin 2019 au jeudi 20 juin 2019 à l'UFR STAPS de l'Université de Montpellier. Nous tenons à remercier l'ensemble des intervenants invités à ce séminaire pour leurs contributions aux débats et démarches conduites par la C3D ainsi que tous les personnels de l'UFR STAPS de Montpelier pour l'accueil, la disponibilité et l'organisation de ce séminaire.

35 composantes STAPS étaient représentés et 54 collègues étaient présents.

Présents :

Philippe MATHÉ (Angers), Antoine GAUTHIER (Caen), Laurence MUNOZ (Calais), Philippe ROUDEN (Cergy-Pontoise), Pierre BAVAZZANO (Chambéry), Nasser HAMMACHE (Clermont-Ferrand), Lionel CROGNIER (Dijon), Jean-Philippe HEUZE (Grenoble), Patrick FANOUILLET (Le Mans), Philippe LECUYER (Le Tampon), Guillaume PENEL (Lille), Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK (Limoges), Yannick VANPOULLE (Lyon), Jean-Philippe HAINAUT (Metz), Didier DELIGNIERES (Montpellier), Michèle SCHWARTZ-MEREY (Nancy), Aurélie CONGALVEZ (Nîmes), Arnaud FERRY (Paris Descartes), Thierry MAQUET (Paris-Est Créteil), Tarak DRISS (Paris X Nanterre La Défense), Hugues ROLAN (Paris XIII Nord Bobigny), Sophie ANTOINE-JONVILLE (Pointe à Pitre), Aurélien PICHON (Poitiers), William BERTUCCI (Reims), Armel CRÉTUAL (Rennes 2), Xavier BAGUELIN (Rouen), Fabrice FAVRET (Strasbourg), Jean-Paul PERON (Toulon), Jean-Paul DOUTRELOUX (Toulouse), Émilie SIMONEAU (Valenciennes).

Invités :

Bénédicte NOURY (Angers), Pascale MIAILHE (Avignon), Éric MAZET (Brest), Gaëlle QUARCK (Caen), Olivier DIEU (Calais), Emmanuel LAURENT, Pierre-Alban LEBECQ (Cergy), Éric AUDRY (Évry), Sylvie FAURE, Patrice FLORE (Grenoble), Ysabelle Humbert, Jean-Christophe WECKERLE (Lyon), Matthieu CASTERAN (Metz), Pascal CARLIER (Marseille), Angèle CHOPARD, Christophe GERNIGON, Ludovic MARIN (Montpellier), Stéphane BELLARD (Nantes), Christophe MARTINEZ (Nîmes), Claude BERTHELOT, Philippe NOIREZ (Paris Descartes), Nicolas ÉPINOUX (Angoulême), Alexis LE FAUCHEUR (RENNES ENS), Carole GROUSSARD (Rennes 2), Thierry ARNAL (Valenciennes), Yann CARCEL, Mathias GOASMAT, Titouan MARTIN BARRÉE, Loïc ROSETTI (ANESTAPS).

Excusés :

Vincent PESEUX (Besançon), Jérôme GUÉRIN (Brest), Philippe LOPES (Évry), Grégory DOUCENDE (Font-Romeu), Isabelle CABY (Liévin), Philippe LOPEZ (Évry), Cécile COLLINET (Marnes La Vallée), Arnaud PONCHE (Mulhouse), Arnaud GUEVEL (Nantes), Serge COLSON (Nice), Guillaume MARIANI (Papeete), Éric MARGNES (Pau/Tarbes), Hervé LE BARS (Vannes/Arradon), Fanny DUBOIS (Rodez).

Pour contribuer à ses travaux, le séminaire a accueilli le Président de l'Université de Montpellier et 8 intervenants.

Intervenants :

Philippe AUGÉ (Président Université de Montpellier), Jean-Louis GOUJU (DGESIP, Conseil Scientifique MESRI), Sébastien BUISINE (CNEA), Philippe MACHU (ID'Orizon), Guillaume GARREAU (FSCF), Nadia Da SILVA (UFOLEP), Véronique Éloi-Roux (Doyenne IGEN EPS), Carole SÈVE (IGEN EPS), Jean SAINT-MARTIN (Université de Strasbourg), Catherine BUYCK (rédactrice en chef adjointe à l'AEF).

Remerciements pour leur contribution à la rédaction de ce compte-rendu à Anne-Sophie, Michèle, Aurélien, Didier, Hugues, Jean, Jean-Louis, Lionel, Philippe et Yannick.

Merci de diffuser largement ce compte-rendu à l'ensemble de vos collègues.

Sommaire

	Pages
Présentation du séminaire	**5**
Introduction (Didier Delignières)	5
Programme	6
Accueil de Philippe Augé, Président de l'Université de Montpellier	8
La mission Professionnalisation	**9**
Mise en place des blocs de compétences, quelques pistes (intervention de Jean-Louis Gouju)	9
Table ronde : « *Créer les conditions favorables au développement de la formation tout au long de la vie dans le champ des activités physiques comme moyen éducatif et de santé* ».	12
Débat avec la salle	14
Synthèse de la table ronde (Jean-Louis Gougu)	15
Référentiel des formations STAPS	17
Accès aux filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie	**19**
L'EPS dans le nouveau lycée (IGEN EPS)	**22**
Intervention IGEN EPS	22
Réforme du baccalauréat – Complément C3D	26
Informations et thématiques C3D	**27**
Investissement des membres de la C3D	27
Point Recherche C3D	27
Parcoursup : gestion de la plateforme	28
Classement Parcoursup	29
Capacités d'accueil et moyens	30
Enquête Réussite Licence 1	32
Mentions de Licence	33
Créations de nouvelles mentions de Master	35
Master MEEF - CAPEPS	36
Attestation Sauvetage aquatique	37
Plan « Aisance aquatique »	37
Protection Judiciaire de la Jeunesse	38
Police Nationale	38
Partenariats avec les fédérations	39
Réforme de l'organisation territoriale de l'État	39
Assemblée Générale C3D	**41**
Activité de la C3D	
Bilan financier 2017-2018 et conduite du budget 2018-2019	
Devenir politique de la C3D	
Modifications des statuts	
Renouvellement du Conseil d'Administration	
Calendrier C3D 2019-2020	
30 ans de C3D	**46**

Annexes

1 Arrêté du 23 mai 2019 (mentions de Licence STAPS)
2 Mise en place des blocs de compétences : quelques pistes
3 Présentation ID'Orizon
4 Présentation branche professionnelle Animation
5 Référentiels des formations STAPS
6 Présentation des accès aux filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie
7 Présentation IGEN EPS, l'EPS dans le nouveau lycée
8 Présentation PJJ du 12 juin 2019
9 Courrier adressé aux fédérations (17 mars 2019)
10 Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État
11 Statuts C3D adoptés le 19 juin 2019
12 Composition du Conseil d'Administration au 19 juin 2019
13 Calendrier C3D 2019-2020
14 30 ans de Conférence des Directeurs et Doyens STAPS (1989-2019)

Le compte-rendu du séminaire de juin 2019 de la C3D est particulièrement copieux. Il comprend 46 pages et se complète de 14 annexes. Sa lecture s'en trouvera nécessairement longue. Elle reste toutefois essentielle pour que les actions, missions, efforts de chacun puissent être utiles à chaque composante.

Vous êtes donc invités à parcourir avec attention ce compte-rendu et également à le communiquer largement dans votre établissement. Merci par avance.

Présentation du séminaire – Didier Delignières

Introduction

Ce séminaire s'inscrit dans un contexte politique complexe.

D'un côté le ministère s'attache à maintenir ses fonctions régaliennes, sur l'ouverture et le contrôle des diplômes, sur l'accès aux études supérieures, sur l'insertion professionnelle.

De l'autre, les universités jouent la carte de l'autonomie et de la concurrence. L'évolution des universités, et notamment à l'heure actuelle des universités cibles, avec la création des collèges de premier cycle, des «graduate schools » au niveau master, met en péril l'existence même d'entités « STAPS » sur laquelle a été historiquement fondée la C3D.

Une autre évolution notable est la disparition programmée du Ministère des sports, avec une redistribution de ses missions. Cette évolution institutionnelle marque une certaine incertitude, un transfert de compétences qui risque d'affecter les équilibres construits jusqu'à présent.

Dans un contexte plus large, on assiste à une recomposition complète du paysage politique français, qui n'est pas sans conséquence pour l'université.

Du point de vue des STAPS, cette année a été riche en avancées. Nous avons pu ouvrir un nombre conséquent de places supplémentaires, avec notamment la création de nouvelles antennes ou de nouveaux centres de formation. On peut noter d'ailleurs l'émergence d'une nouvelle formation autonome à la rentrée 2019, à Mulhouse (Université de Haute Alsace). Il s'agit d'une licence STAPS avec un parcours APA-S, pour une capacité de 80 places. Le responsable est Arnaud Ponche.

Nous avons obtenu la création de nombreux postes, après quelques années de disette. L'ensemble de ces évolutions ne sont pas sans poser de nombreux problèmes.

La version initiale de ParcourSup ne nous a pas permis de gérer de manière optimale les places ouvertes, les recrutements ont parfois des difficultés à être réalisés. Alors que le plan initial avait vocation à être poursuivi sur plusieurs années, de nombreux blocages sont apparus ici et là, empêchant notamment l'ouverture de nouveaux postes.

D'un autre côté, et sans doute par voie de conséquence, nous avons obtenu des avancées significatives sur la structuration de notre offre de formation. C'est avant tout la création des cinq mentions de Licence. Lors des négociations sur le nouveau cadre national des formations, en 2013, nous nous étions battus pour que nos spécialités prennent le statut de mentions. Nous l'avions obtenu pour les masters, mais pour les licences le principe de resserrement des mentions ne nous avait pas permis de défendre cette proposition. Nous avons réussi non sans mal à convaincre le Ministère. Le processus devrait être achevé cet été avec une réécriture du code du sport. Nous avons aussi pu déposer les fiches RNCP de Licence et de Master.

Dernière minute : les cinq mentions de Licence STAPS sont publiées au journal officiel (cf. annexe 1)

https://c3d-staps.fr/2019/06/29/les-5-mentions-de-licence-staps-sont-publiees-au-journal-officiel/

Nous avons pu également relancer avec succès nos conventionnements avec les fédérations sportives.

Une autre évolution marquante est la reconnaissance accrue de la C3D. D'une manière générale, ce sont toutes les conférences disciplinaires qui ont bénéficié de cette évolution. Le ministère s'est vite rendu compte, notamment à l'occasion des discussions sur la loi ORE, que les conférences disciplinaires étaient des interlocuteurs essentiels.

Dans ce cadre, la C3D a peut-être bénéficié de son succès auprès des lycéens, et de son statut de discipline en tension. Elle a surtout gagné la confiance du Ministère par sa capacité à mobiliser l'ensemble des formations autour de politiques claires, mais aussi au travers de productions collectives. L'écriture concertée des fiches RNCP, nos avancées sur l'approche par compétences sont souvent citées en référence.

Notre procédure ParcourSup, sa transparence et son utilisation généralisée ont marqué les esprits et nous avons par exemple été invités à une réunion des inter-conférences universitaires de santé (médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique) début juillet pour la présenter.

Les médias nous consultent régulièrement pour avoir notre avis sur les évolutions du système universitaire. Ce séminaire sera suivi par Catherine Buyck, rédactrice en chef adjointe à l'AEF, pour le domaine « cursus et insertion ».

Les STAPS sont également mieux connus et repérées dans leurs compétences. Nous n'avons été longtemps identifiés que par notre mission historique de formation des enseignants EPS. Nous avons été ainsi contactés par diverses institutions, et la table ronde de cet après-midi est une concrétisation de cette évolution.

Ces avancées ont évidemment un revers de la médaille. L'activisme de la C3D génère parfois des agacements de la part d'autres partenaires, qui nous reprochent d'avancer trop vite. Ce sont notamment les universités et les organisations syndicales. Certains directeurs sont évidemment tiraillés entre le fonctionnement national de leur discipline et les logiques locales de leur université.

Programme du séminaire

Ce séminaire vise à faire le point sur l'ensemble des dossiers sur lesquels nous avons travaillé ces derniers mois. Dans un premier temps nous accueillerons Jean-Louis Gouju, conseiller scientifique à la DGESIP, qui fera un point sur lequel nous planchons depuis plusieurs années : les fiches RNCP et la construction des formations.

Mardi après-midi, nous organisons une table ronde sur le thème du sport éducatif et citoyen. Cette thématique a été construite d'une part sur des préoccupations de la C3D liée à l'engorgement des formations en Éducation et Motricité, qui représentent près de 40% des étudiants de Licence 3, mais également par des sollicitations de diverses structures, qui ont révélé leur intérêt pour les compétences développées dans le cadre de nos diplômes (la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ID'Orizon).

Le mardi soir et le mercredi matin, nous vous inviterons à travailler sur des thématiques qui nous sont maintenant familières dans le cadre de nos travaux sur la professionnalisation : les blocs de compétences et la construction des référentiels d'évaluation, la professionnalisation et les parcours-type dans les formations.

Le mercredi après-midi nous recevrons Véronique Éloi-Roux et Carole Sève, inspectrices générales de l'Éducation Nationale. Il y sera question de l'articulation entre la certification au bac EPS et la fiche avenir, de l'évolution du Bac EPS et des modalités de certification, des nouveaux programmes en EPS et de leurs enjeux.

La seconde partie de l'après-midi sera consacrée à une discussion relative au devenir politique de la C3D. Le Président arrivant au termes de ses mandats locaux et nationaux, il va falloir apprendre à se passer de lui… Préparer la continuité de la C3D nous amène à faire une proposition d'évolution de nos statuts associatifs afin de les mettre en adéquation avec le fonctionnement actuel et à venir de la C3D. Une assemblée générale

de la C3D suivra. Elle sera notamment destinée à adopter cette évolution statutaire et à renouveler les membres du Conseil d'Administration.

Enfin nous vous inviterons, à l'occasion des 30 ans de la C3D, à une présentation historique et conviviale de la conférence, sur la base de travaux historiques réalisés par notre collègue Jean Saint-Martin.

Nous aurons jeudi matin une session d'information sur les différentes thématiques auxquelles les STAPS sont confrontées. Il y sera notamment question de ParcourSup et de la gestion de la plate-forme d'ici la rentrée de septembre, des problèmes de capacités d'accueil et de moyens, notamment en postes, de la réussite en Licence 1 et des parcours adaptés, du cadre national des formation, avec les mentions de Licence et de Master, de la réforme de la PACES, de la réforme du baccalauréat, de la réforme du Master MEEF et des concours de recrutement, de l'attestation sauvetage aquatique et d'autres menus sujets que vous découvrirez bien assez tôt.

Comme vous le voyez le programme est chargé. Ceux qui pensaient profiter du soleil ou de la mer devront rester quelques jours de plus, ceux qui pensaient s'ennuyer risquent d'être déçus. Depuis quelques années nous avons pris l'habitude de concentrer nos séminaires sur des durées courtes, l'étendue des dossiers que nous avons à traiter nous amènent à bien remplir les plannings.

Mardi 18 juin	Mercredi 19 juin	Jeudi 20 juin
9h.-10h30 Introduction et présentation du séminaire **10h15** **Accueil Président Université Montpellier**	8h45-10h. Réforme PACES / MMOP Ateliers Professionnalisations – 10h15/12h. *Mise en œuvre des blocs de compétences et construction d'un référentiel d'évaluation*	9h.-13h. Informations et thématiques C3D
10h45-12h30 Intervention Jean-Louis Gouju Conseiller scientifique MESRI		
14h.-16h. Table ronde *Créer les conditions favorables au développement de la formation tout au long de la vie dans le champ des activités physiques comme moyen éducatif et de santé.*	14h.-16h. Intervention Véronique Éloi-Roux / Carole Sève *Articulation entre certification bac EPS et fiche avenir* *Évolution Bac EPS et modalités de certification* *Nouveaux programmes EPS et enjeux*	
16h15-17h45 Professionnalisation C3D	16h15-17h. Devenir politique C3D AG C3D 17h.-17h45 30 ans C3D *Présentation historique et conviviale*	
19h. Activité découverte Montpellier	20h. Repas C3D	

Accueil de Philippe Augé, Président de l'Université de Montpellier

Philippe Augé s'est dit heureux d'accueillir la C3D à l'Université de Montpellier qui a la particularité d'avoir plusieurs présidents de conférence en son sein.

Son propos d'accueil s'est situé dans les objets d'étude du séminaire. Des enjeux spécifiques à la C3D mais aussi transversaux aux autres conférences : les nouveaux débouchés (licence et Master), les moyens pour accompagner cet afflux d'étudiants (comme en économie – gestion), l'attractivité et l'accueil des étudiants comprenant en amont la transition Lycée / université, l'intégration Parcoursup des candidats.

L'accompagnement pour la réussite des étudiants constitue un effort difficile à quantifier, toutefois supérieur à un budget de 60 000 €/an/poste d'enseignant chercheur dès la première année de Licence. Pour autant, le Président Augé s'est interrogé sur la portée des seuls efforts budgétaires pour engager une pleine réussite des étudiants.

Le positionnement des STAPS au regard de la réforme des études de santé constitue un autre enjeu, notamment au regard de l'orientation potentielle des meilleurs étudiants bifurquant vers les études de santé, ou encore de la visibilité des autres filières dans le contexte de multi-accès aux études de santé.

Enfin le Président Augé a tenu à préciser qu'après un long et riche mandat, la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS survivra à son Président actuel.

La Mission Professionnalisation

Mise en place des blocs de compétences : quelques pistes

Intervention de Jean-Louis Gouju, Conseiller scientifique MESRI, DGESIP

La présentation imagée de Jean-Louis Gouju est annexée au compte-rendu (annexe 2).

Quelques remarques préalables :

- La mise en place des blocs de compétences n'est pas l'application d'un dispositif préétabli, mais d'une démarche de construction de la meilleure réponse possible à la rencontre formation / lisibilité professionnelle. Elle engage donc l'ensemble des acteurs.
- Dans cette démarche, il y a concomitance entre :
    - La loi ORE, l'arrêté Licence et la mise en œuvre de la loi Pénicaud (Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Ministère du travail, août 2018) ;
    - Les paramètres nationaux interministériels et les paramètres locaux des offres de formation, intégrant le cas échéant des démarches spécifiques (NCU, APC).
- Il y a un défi pour l'ensemble de la communauté pour faire émerger les meilleurs consensus (local-national, disciplinaire-parcours-mention, exigences d'évaluation).
- Les STAPS en sont à la question de l'évaluation, des paramètres restant toutefois en suspens.

Pourquoi définir des blocs de compétences ? L'enseignement supérieur au sein de la société

Les acquisitions opérées par l'enseignement supérieur, notamment transversales, sont des éléments clés de l'employabilité et de la professionnalité. Il s'agit donc au sens large d'établir des certifications professionnelles. Il y a nécessité à rendre ces formations accessibles depuis l'extérieur, tant en formation initiale qu'en formation continue, validation d'expérience, … (en lien avec la Loi Pénicaud). Dès lors, il convient de définir ce qu'est une certification professionnelle nationale, visible et reconnue et de faire « exister » et « valoriser » l'enseignement supérieur dans un ensemble plus vaste.

Les attendus d'une certification professionnelle

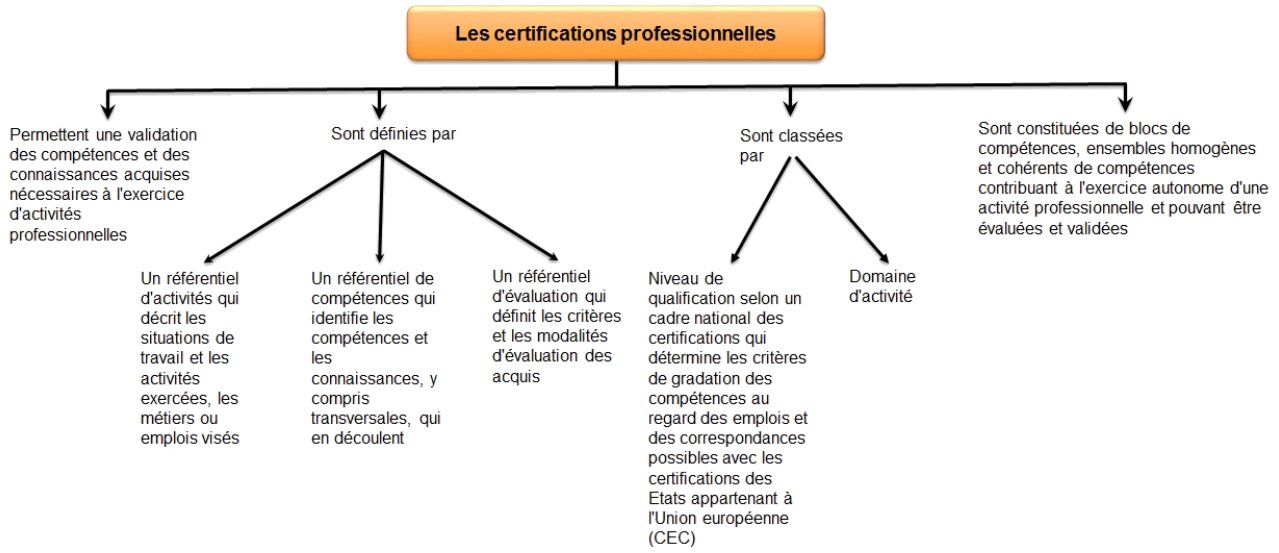

La notion de bloc de compétence

La notion de bloc de compétences s'inscrit dans une **logique de certification** et non de formation. Les compétences sont attestées par un diplôme et ne peuvent être fondues avec les UE, ECUE semestre ou ECTS. Un bloc constitue une partie du diplôme terminal. Il ne peut donc y avoir de blocs intermédiaires ou, par exemple, de blocs de première année.

Le bloc regroupe des compétences selon une **logique d'activité menée à bien**. Cette logique est commune à l'ensemble des architectures de certification (granulométrie). Elle est aussi une logique de « points de repères » sur lesquels il y a engagement et attestation et non pas une logique nouvelle de programme national (la liste des blocs et compétences ne couvre pas l'ensemble de la formation).

Les blocs n'existent institutionnellement qu'au travers d'une fiche RNCP (diplôme national). En conséquence, identifier des blocs de compétences nécessite :

- de nommer les acquis « repères » (référentiels de compétences) ;
- de les présenter sous forme de blocs pour une reconnaissance et un usage « interne » et « externe » ;

Un bloc atteste qu'un diplômé peut mener à bien telle ou telle activités socialement significatives à des fins professionnelles ou non.

Mise en blocs à l'échelle nationale

Les retards des apports des établissements, des équipes et des conférences ont entraîné des adaptations.

Les fiches RNCP constituent des diplômes nationaux (mentions). Les blocs établis l'ont été à partir des référentiels existants. La granulométrie adoptée est large, 5 puis 4 blocs transversaux et 3 blocs disciplinaires.

Pour les parcours, le processus est en cours. La délivrance d'un diplôme entraîne l'obtention de tous les blocs inscrits sur la fiche RNCP correspondante. Un bloc donne lieu à un certificat.

Les questions restant en suspens (pas seulement en STAPS)

- Positionnement des parcours :
  - Plusieurs solutions : référentiel annexé, généralisation, analyse des parcours par les communautés, mention spécifique ou DU ;
  - Expliquant le « stand by » actuel concernant la Licence professionnelle AGOAPS ou le DEUST AGAPSC.
- Cadre de la formation professionnelle universitaire :
  - DUT 180 crédits, extension Licence professionnelle à 120 ou 180 crédits, entraînant les interrogations relatives au DEUST.
- Place du DEUG :
  - Le DEUG constitue un point de repère de la Licence mais pas une formation diplômante spécifique.
- Positionnement des formations et certifications Jeunesse et Sport :
  - Cf. Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (cf. annexe 10).
- Mise en place du processus de concertation préalable à l'enregistrement RNCP :
  - Le travail est réalisé sous l'égide du CSLMD (article 31 de la loi Pénicaud).

Les démarches de mise en œuvre : apports spécifiques de l'approche par compétences

- Identifier les contributions les plus significatives à la construction des blocs :
  - Principe : un bloc = plusieurs enseignements, et souvent un enseignement recouvre plusieurs enseignements.
  - Mettre en place un tableau de croisement par blocs (attention, il s'agit seulement d'un point de départ).
  - Nécessité d'un accord entre les STAPS pour le bloc encadrement (partie de la Licence).

LICENCE mention "X"	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Bloc « Encadrement de séances APS tout public »	UE4	UE6	UE9			
	UE3		UE12	UE15		
Bloc "Exploitation de données"		UE7	UE 10			
	UE1	UE4	UE11	UE13	UE17	UE22
		UE6		UE14		UE24
Bloc "Expression écrite et orale"	…	…	…	…	…	…

  - Identifier la participation des ECUE ou UE

	Bloc Usage du numérique	Bloc Exploitation de données	Bloc disciplinaire 1
UE "Analyse physiologique de la motricité"	ECUE Physio de l'exercice	ECUE fatigue musculaire	ECUE Physio de l'exercice
			ECUE fatigue musculaire
UE "Anatomie fonctionnelle"	…	….	….

  - Conseils :
    - Ne pas vouloir placer tous les enseignements dans tous les blocs … (syndrome des « croix partout » …)
    - La « contribution significative » n'a rien de déclaratif ou d'automatique. Elle nécessite un travail en équipe et constitue un lieu d'exercice de l'APC.
    - Bien rester sur le fait qu'un bloc est un élément du diplôme et pas d'un moment de formation (ex. : pas de bloc de première année, mais bien un bloc de la Licence, …)

- Mettre en place une évaluation – attestation :
  - Identifier les choix (niveaux d'exigence) pour attester et la méthodologie retenue pour évaluer (évaluation certificative).
  - Identifier les outils (grilles, critères, …).

Commentaires et synthèse :

La mise en place des blocs part bien des modalités existantes (maquettes, MCC) et reste compatible (avec Apogée et les systèmes d'information qui devront nécessairement évoluer). Elle est point de départ d'une démarche et impulse des réflexions et travaux pédagogiques qui s'inscrivent dans le temps et non dans une application stricte et immédiate (procédant par redéfinitions progressives).

La mise en place des blocs ne résout pas tous les problèmes (les passerelles partent des blocs, constituant des acquis attestés de Licence). Si la communauté STAPS reste très avancée, elle doit rester une communauté universitaire (intégrant le consensus avec les autres communautés).

Table ronde : « *Créer les conditions favorables au développement de la formation tout au long de la vie dans le champ des activités physiques comme moyen éducatif et de santé.* **»**

Participants :	**Philippe Machu**	Président ID'Orizon (branche Sport)	http://idorizon.org/
	Sébastien Buisine	CNEA (branche Animation)	
	Nadia Da Silva	UFOLEP	
	Guillaume Garreau	FSCF	

Modérateur : Yannick Vanpoulle **« Grand témoin » : Jean-Louis Gouju**

Introduction Didier Delignières.
L'histoire des STAPS est basée sur la filière Éducation et Motricité. En toute fin, cette filière ne professionnalise en termes de professeurs EPS qu'un faible pourcentage des étudiants rentrés initialement dans ce but. La question de l'insertion professionnelle des autres étudiants de cette filière se pose donc nécessairement et la recherche d'autres débouchés possibles s'impose. C'est dans ce contexte qu'a été initiée cette table ronde.

Le débat s'initie à partir de quatre points :
- Qui sommes-nous ? (Composition, panorama des fonctions, de l'emploi, …).
- La(ou les) problématique(s) de la relation emploi-formation au regard des évolutions en cours (évolutions des textes, évolutions sociétales).
- Les attentes et besoins.
- Que pourrions-nous faire ensemble, comment et à quelles conditions ?

Les présentations ID'Orizon et CNEA sont annexés au compte-rendu (annexes 3 et 4).

Philippe Machu – ID'Orizon :

ID'Orizon est né du défi de rapprochement de plusieurs fédérations. En dépit d'une méfiance liée à une relative concurrence entre elles, ID'Orizon est une plateforme de coopération constituée autour d'une préoccupation commune : associer les acteurs du sport. Elle regroupe aussi d'autres acteurs (MGEN par exemple) dès lors qu'une convergence d'intérêt existe, en particulier dans un contexte de charges publiques importantes ou encore liées à une sédentarité trop forte des populations. Le cœur du projet est de permettre l'accès à une pratique physique pour tous. Il y a donc des lignes à faire bouger et une nécessité d'argumenter pour que les acteurs participent à une co-construction de politiques sportives territoriales. Des complémentarités sont à explorer entre les propositions et compétences des différents acteurs. La formation est centrale dans ce contexte.

La coopération inter fédérations a commencé autour de cette question de la formation. Les métiers de demain sont à envisager, notamment autour de l'approche psycho-sociale des publics absents de la pratique.

La complémentarité à travailler avec la C3D se situe sur la formation de ces acteurs sportifs et non sportifs, dans une démarche éducative « sport pour tous » visant une optimisation des politiques sportives. Si la démarche métier reste à organiser, les perspectives de collaboration peuvent être celles de la construction de contenus de formation, de stages et d'emplois, de développement d'équivalences.

Sébastien Buisine - CNEA (Conseil National des Employeurs d'Avenir)

Le CNEA est en lien avec 4 branches professionnelles : animation (surtout), sport, tourisme social et familial (incluant les foyers jeunes travailleurs). Cette diversité permet une vision prospective et innovante sur les

nouvelles missions des branches professionnelles. Elle permet également de pointer les besoins de l'emploi, en milieu associatif d'abord, mais aussi de plus en plus ceux d'adhérents à but lucratif.

Ce syndicat employeur se préoccupe surtout des petites structures et est donc très concerné par la montée en compétence de ses propres salariés. Le secteur présente une attractivité intéressante : 150 000 salariés, 65% en CDI ; 1/3 des salariés a moins de 30 ans, 2/3 exercent des métiers d'animation, pour la majorité d'entre eux à temps partiel. Les activités principales se réalisent dans 3 grands secteurs : les activités culturelles, extra-scolaires et périscolaires ; les activités liées à l'environnement, les activités physiques, d'expression, scientifiques et technique ; la citoyenneté, le développement local, la vie associative. Elles intègrent de nouvelles préoccupations, en particulier la question de la protection de l'environnement. Le volume d'embauche représente 30 000 nouveaux salariés par an. Le secteur sport représente le plus grand nombre d'entreprises, intégrant surtout les toutes petites.

La formation professionnelle constitue le nerf de la guerre de demain. Il y a nécessité à investir dans la formation pour une montée en compétences permettant aux agents de construire leur parcours. La branche insiste fortement pour que des dispositifs d'apprentissage, alternance…, soient mobilisés. 5 défis sont identifiés comme enjeux majeurs :

- Favoriser la mobilité et l'évolution professionnelle ;
- Sécuriser les parcours en développant des études prospectives ;
- Développer l'attractivité pour fidéliser les compétences et attirer les talents ;
- Adapter les compétences aux enjeux de branche ;
- Améliorer la visibilité des parcours professionnels.

Les acteurs sont appelés à prendre conscience que l'éducateur sportif de demain devra intervenir dans des branches multiples, même au sein d'un même emploi. Les **enjeux à considérer** sont ceux du digital et du numérique, de la santé et du bien-être, de la transition écologique, du sport en entreprises (qualité de vie au travail en lien avec les activités culturelles et sportives dans l'entreprise).

Le paysage des branches animation et sports sont en mutations profondes qui engagent nécessairement une professionnalisation des structures. Dès lors, les besoins professionnels s'avèrent paradoxaux. Il faut des professionnels « agiles » dans leurs activités, notamment en termes d'intervention auprès de publics différenciés. L'encadrement se doit tout à la fois d'être plus spécifique et plus généraliste, recourant à des « professionnels de proximité ». En parallèle, on assiste à une évolution générale en besoins administratifs, techniques, RH, gestion, web-media, management, communication…, plus particulièrement dans les structures déjà importantes.

Nadia Da Silva - UFOLEP.

Le Secteur associatif de l'UFOLEP se compose de 13 comités régionaux comprenant 350 000 licenciés. Le Secteur « sport société », regroupe des professionnels et des bénévoles, auxquels des formations sont proposées : arbitres, juges, formations fédérales, mais aussi des formations professionnelles (CQP APT et BPJEPS). L'UFOLEP conduit actuellement des réflexions relatives à des certifications « socio-sportives ».

Guillaume Garraud - FSCF

La Fédération Sportive et Culturelle de France est multi-activités, sportives et/ou culturelles. Elle recense 216000 licenciés. Son approche sociale et éducative du sport met « l'homme au centre des préoccupations ». Elle a également une approche compétitive des pratiques sportives, mais pas seulement. Elle développe une sensibilité particulière pour les personnes éloignées de la pratique, notamment pour des raisons de santé (lien pertinent STAPS – APAS à considérer). Ses besoins sont également ceux du développement de ses ressources financières. Elle ne recherche pas seulement des animateurs sportifs mais aussi des chargés de projets en capacité de monter des dossiers de subventions et de les suivre). Elle entretient des liens de

collaboration pour la formation avec les autres fédérations, au-delà de la concurrence pouvant s'exercer entre elles.

Débat avec la salle

Le débat avec la salle s'est construit autour de trois questionnements principaux et de quelques questions complémentaires.

Les groupements d'employeurs permettent de mutualiser les besoins des structures et de proposer des emplois à temps complets aux salariés. Les emplois à temps complet sont encore en quantité insuffisante. La multiplication des CQP joue un rôle important dans leur développement. P. Machu : « *c'est surtout la construction de projets sportifs locaux qui peut répondre réellement à cela. Les CQP pour des jeunes sous-qualifiés peuvent répondre à des besoins ruraux* ». La fragilité d'ID'Orizon réside dans la diversité des approches, notamment dans celle d'une vision différente de l'emploi et en conséquence de celle du bénévolat. S. Buisine rappelle que certains temps partiels sont choisis, pas subis, et qu'il faudra accompagner la professionnalisation des associations. Toutefois, les groupements d'employeurs ne peuvent être de taille trop restreinte. Ils sont appelés à travailler sur un bassin territorial. Il conviendrait certainement de s'orienter vers des groupements d'employeurs multisectoriels déjà existants. C'est cependant un nouveau modèle économique à anticiper. Aussi, les branches professionnelles vont devoir rationnaliser leur utilisation des crédits de la formation professionnelle, et s'appuyer notamment sur la mutualisation pour la formation et aussi l'accès à l'emploi (exemple : usage d'un même secrétariat pour plusieurs associations). On assiste avec le secteur marchand, à l'émergence d'un nouvel acteur dans le champ de l'animation. Cette évolution est à anticiper par les branches professionnelles tant sport qu'animation ou autre.

Le recrutement des étudiants STAPS : faut-il concevoir une plateforme d'emplois ? Quelle communication est possible ? Quel rôle doivent y jouer les UFR ?

- Pour l'UFOLEP, sur les trois profils d'emplois identifiés, deux sont prioritairement pourvus par des étudiants STAPS (hors les postes de direction). La fluidité de la communication est un vecteur essentiel du recrutement des étudiants STAPS.
- La FSCF se dit satisfaite des allers-retours réalisés avec les étudiants STAPS (recrutement et retour d'expérience vers les étudiants, notamment par l'accueil en stage).
- Philippe Machut est revenu sur la nécessité de la recherche pour alimenter l'argumentation auprès des décideurs, et de celle du développement d'outils de collaboration avec les STAPS.
- Sébastien Buisine pense nécessaire de repositionner le conseil sectoriel. Cela devrait être rendu plus aisé avec les avancées de France Compétence et la mise en œuvre de la déréglementation proportionnelle. Le bon recrutement d'étudiants STAPS passe aussi par la présence dans les conseils de perfectionnement.

La sous-représentation des STAPS dans le secteur de la jeunesse et de l'animation. Les limites d'une vision trop « sportive », l'intérêt de la mise en place de formation CQP au sein des formations STAPS.

- Pour l'UFOLEP, l'écriture des futurs blocs de compétence du CQP ALS peut s'envisager avec les STAPS.
- Le contexte de dérèglementation fragilise les diplômes d'état selon la FSCF. Elle fragilise sans doute également les diplômes STAPS, mais à un moindre degré dès lors qu'ils sont conçus comme des diplômes professionnels. (Exemple : la FFHB crée ses propres diplômes lui permettant d'anticiper une éventuelle dérèglementation forte). Par ailleurs, des expériences positives de formation CQP dans la première année de STAPS existent. L'expérience de l'UFR STAPS de Toulouse est rappelée : parcours adapté visant l'obtention de la Licence en 4 ans et permettant l'accès à des UE du BPJEPS la 1ère année avec en parallèle de la validation de la moitié de la L1.
- Pour Philippe Machu, il y a nécessité à coopérer entre les acteurs.

- Sébastien Buisine rappelle que les coopérations CQP / STAPS existent, rappelant tout l'intérêt d'une validation de tout ou partie d'un CQP, notamment pour les étudiants ne validant pas une première année de Licence. Il se dit également favorable à l'étude d'une délivrance du CQP avant l'obtention du DEUG.

Quid de la place des fédérations délégataires et olympiques ? Leurs absences lors de cette table ronde est un choix de la C3D de ne pas traiter en même temps les fédérations délégataires avec lesquelles un travail spécifique doit être fait. Philippe Machu s'exprime dans le même sens en précisant que ces fédérations sont moins concernées pas la question du sport pour tous, à l'exception peut-être des ASPTT et de la FSGT.

Formation des bénévoles et formation de formateurs :

- Sébastien Buisine fait part d'un témoignage d'un directeur d'association insistant sur le besoin de compétences transversales, mais aussi de soft skills, en plus des compétences d'encadrement de la pratique sportive. Ce profil reste difficile à trouver et on est confronté à une volonté trop importante d'auto-entreprenariat de la part d'étudiants STAPS. Les structures étant appelées à devenir de plus en plus hybrides (SARL, associations, …) pour mieux s'adapter à la concurrence, il serait opportun de pouvoir solliciter les enseignants, et pas seulement les étudiants STAPS.
- Dans le processus d'élévation du niveau de compétence des animateurs actuels, il convient d'envisager la possibilité pour les STAPS d'intervenir en tant que formateur de formateurs. Si la FSCF considère à avoir encore à former les étudiants titulaires d'un Master sur le terrain, l'UFOLEP suggère qu'une reconnaissance des expériences puisse s'engager tout en appelant à la réciprocité.

Synthèse de la table ronde – Jean-Louis Gouju

5 thématiques ont été traitées lors de cette table ronde

1- Périmètres sectoriels

La question est ici de déterminer quels sont les secteurs (sous-secteurs) et quels sont les enjeux de professionnalité attendus. De quoi est-on un professionnel ? Il y a là un point important qui conditionne les attendus vis-à-vis des STAPS, l'éducation par les APS, l'animation par les APS, la santé par les APS ?

S'il y a consensus pour décrire le sport et les APS comme des moyens, de quoi est-on alors professionnel ? Quelles sont les compétences premières ? On ne peut confondre la professionnalité et les effets de la formation professionnelle. Effets de santé, effets d'éducation sont ainsi à étudier du point de vue des compétences, des métiers et de l'emploi…. Il faut aussi noter que les secteurs sont concurrentiels entre eux. Les STAPS au sens d'une discipline universitaire doit garantir des axes de connaissance, de recherche et de professionnalisation, en complémentarité avec d'autres secteurs universitaires

Il y a de ce point de vue une responsabilité de la C3D quant aux dérives potentielles, notamment en restant attentif à ne pas étendre vers des secteurs sur lesquels les STAPS ne sont pas forcément les plus légitimes… universitairement ou professionnellement (cf. niveaux de qualification).

2- Les métiers

Le « face à face pédagogique » reste une centration qui ne suffit pas à absorber dans sa totalité la question de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle. On ne peut plus réfléchir seulement en formation au face à face avec adjonction postérieure de quelque chose. Il importe de réfléchir aussi aux niveaux de qualification requis sur les métiers. Là aussi le « face à face » a tendance à écraser les distinctions et à minorer la spécificité des métiers pour ne plus parler que de fonctions. L'usage du terme, usité lors des échanges, de « couteau suisse » constitue ici un élément à étudier de près.

De la même façon, le métier d'animateur est évoqué souvent sans que soit bien cerné ce qu'est la professionnalité de l'animateur. Pour mémoire, c'est une branche et un métier spécifiques et il y a confusion avec un niveau d'intervention dans le sport (initiation vers les jeunes). Former à l'animation, hormis le pôle Lyonnais spécifique, n'est pas en l'état un registre STAPS.

3- Les compétences

Sur ce point, il doit y avoir réflexion sur ce qui va permettre de construire la carrière professionnelle, sans ajouter une compétence fermée à une compétence fermée.

Il convient de développer des compétences transversales dans un secteur qui se caractérise par de la réglementation sur ces compétences assez fermées… Ce sont elles qui garantissent les carrières et pas le contraire.

4- Les emplois

Les intervenants ont bien montré que le centre de gravité de l'emploi dans les sous-secteurs évoqués, était relativement bas du point de vue des qualifications et des postes de travail (emploi parcellaire, saisonnier, temps partiel). Ces secteurs employeurs ne le sont pas directement à des niveaux de qualification universitaires. Mener une réflexion de fond s'impose pour pouvoir collaborer ensemble.

Il importe absolument de déterminer si des emplois spécifiques sont présents autrement que comme des compléments d'autres emplois. Le fait de l'emploi des CQP interroge de ce point de vue (un socio éducateur employé sur une partie restreinte de son service d'éducateur traditionnel…, idem pour la santé par les APS).

5- Les formations

Point de vigilance : les STAPS ne sont pas dépositaires du champ de l'animation (des DUT carrières sociales le sont historiquement). S'il convient d'élargir le spectre, cela doit se faire sans obscurcir l'avenir potentiel pour les étudiants.

De la même façon que la formation des médecins ne passe pas par une formation d'infirmier, les formations universitaires doivent concevoir les formations en fonction des niveaux visés et sans organiser un cursus passant forcément par le « face à face » ou l'animation… Il faut donc envisager une concertation au sein de l'enseignement supérieur et pas seulement avec les professionnels.

En synthèse

Il y a une volonté unanime d'avancer ensemble.

- Le « couteau-suisse » tel qu'évoqué de nombreuses fois lors de la table ronde dessine des formes de professionnalité à construire devant dépasser la simple juxtaposition de compétences fermées. C'est un niveau spécifique et les employeurs ont tendance à ne pas le prendre en compte, tout en notant les manques de compétences chez certaines personnes employées justement comme « couteau suisse ».

- La place de l'Université dans la formation continue est une place à « prendre » pour les STAPS. Cette formation continue correspond exactement aux attentes, mais elle n'est pas suffisamment organisée à l'Université. Elle est toutefois une voie très porteuse pour faire vivre une concertation concrète avec les différents secteurs.

- Les enjeux d'avenir : ce qui s'est dit augure d'une voix commune, d'une idée de dessiner ensemble des perspectives de manière honnête. La DGESIP regardera les périmètres d'emploi des conventions avec attention pour vérifier que cela correspond à de réelles perspectives pour les diplômés.

- Arriver à mutualiser les questions de l'observation (pour voir clair dans les perspectives proposées (exemple : qu'est-ce qui se cache derrière les perspectives d'insertion, notamment en STAPS). On ne peut pas, par exemple, prendre des décisions de réorientation de certaines formations sans s'assurer au préalable de l'opportunité professionnelle ainsi constituée.

Référentiels des formations

Le référentiel des formations STAPS est présent sur le site de la C3D https://c3d-staps.fr/espace-pedagogique/referentiel-des-formations/ et est annexé au compte-rendu (annexe 5).

> *Ce travail a été effectué par les directeurs au sein de C3D, en coordination avec leurs responsables et les équipes de formation respectives, travail commencé en Octobre 2015 et en voie de finalisation en Juin 2019. Des professionnels y ont été associés à chaque fois que possible et des référentiels métiers ont été utilisés à chaque fois qu'ils existaient. Il n'a pas cependant encore donné lieu ni à un travail officiel de concertation, ni à un travail de validation avec les organismes professionnels. Il est donc à la fois un projet en devenir, un outil, un guide pour les UFR STAPS et une base de travail pour des coopérations futures avec nos partenaires, qu'ils soient professionnels ou institutionnels (ministère de l'éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur, secrétariat jeunesse et sport, mais aussi ministère de la santé, Direction générale de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'insertion professionnelle, branche sport, branche animation, branche médico-sociale, etc.).*
>
> (Préambule de présentation, site C3D).

La construction du référentiel des formations STAPS a été conduit par Yannick Vanpoulle. Elle vise à proposer une cohérence nationale. Le travail a été mené sur la base des attentes d'une certification professionnelle (cf. schéma page 7) et la production d'un cahier des charges.

Le référentiel de formation se double logiquement d'un référentiel d'évaluation qui « présente la certitude pour les partenaires que tout titulaire du bloc de compétences possède bien les compétences certifiées ». Les ateliers proposés le mercredi matin 20 juin ont donc eu pour objet la mise en œuvre des blocs de compétences et la construction d'un référentiel d'évaluation à partir des consignes suivantes :

- Inventaire de ce qui est évalué :
  - Les compétences certifiées,
  - Les compétences constitutives ;
- Définition du comment évaluer, les modalités d'évaluation :
  - Logique contributive - Logique intégrative
    - Logique contributive : blocs transversaux à partir du tableau synoptique des 5 mentions de licence STAPS ,
    - Logique intégrative : situation d'évaluation pour un bloc à partir de laquelle il est possible d'inférer les processus mis en œuvre et les ressources mobilisées ;
  - Par les situations professionnelles – par les ressources
    - Par les ressources : cette entrée permet de repérer dans quelle mesure les conditions indispensables à l'évaluation de la compétence sont réunies. Si elle ne permet pas l'inférence de la compétence, des types de contrôles peuvent permettre d'inférer les processus mis en œuvre par le sujet pour résoudre la question, notamment en ce qui concerne les compétences transversales,
    - Par les situations : celles-ci doivent permettre d'inférer, à partir du produit, les processus mis en œuvre, les ressources mobilisées et les compétences acquises.

    - Évaluation sanction (sommative complète – Évaluation formative pouvant être d'étape ou partielle (accompagnement)
- Définition des conditions de validation :
    - Critères de réussite, niveaux attendus, observables.

Les productions de ces ateliers restent à compléter et à mettre forme.

Accès aux filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP)

L'évolution des parcours d'accès aux études de santé est présentée par Michèle Schwartz et Aurélien Pichon (cf. annexe 6).

Le parcours PACES est appelé à être remplacé par deux voies d'accès aux filières Médecine, Maïeutique, Pharmacie :

- Le portail santé proposé « uniquement dans une université comprenant une composante santé » présentant une majeure santé et une mineure protée par une autre mention (intégrant 60% des étudiants) ;
- Une Licence proposant une mineure santé (10 ECTS) à inclure ou non dans les 60 ECTS de Licence 1 (intégrant 40% des étudiants).

Les objectifs d'une telle évolution sont de :

- Diversifier les voies d'accès et le profil des candidats,
- Refondre le contenu de l'enseignement de l'année spécifique santé,
- Favoriser la réorientation des étudiants qui quittent le portail santé.

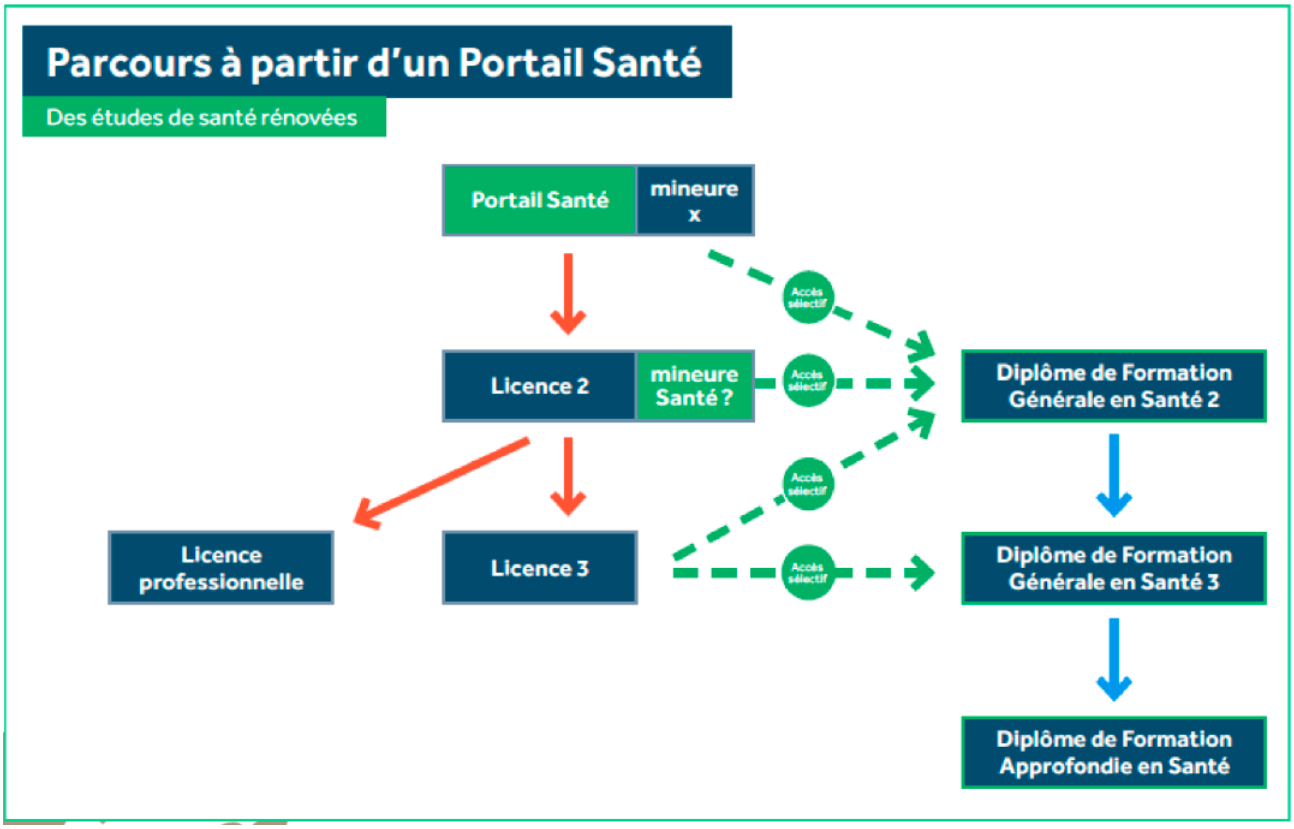

L'organisation pédagogique du portail santé s'établit :

- À partir de blocs de compétences et UE (60 ECTS en 1 an) : 30 crédits spécifiques santé, 10 crédits enseignements transversaux, 10 crédits d'ouverture par une mineure hors santé, 10 crédits libres ;
- Comprend des enseignements spécifiques des différentes filières ;

- Développe les contenus et compétences attendus (restant à préciser) ;
- Intègre des enseignements spécifiques préparant la poursuite d'études dans d'autres formations de premier cycle de l'université et, le cas échéant, de l'université partenaire (mineure).

Des critères d'admissibilité supplémentaires sont envisagés, conçus de telle sorte qu'ils favoriseraient le choix de l'étudiant (note minimale à un mode spécifique ? moyenne générale supérieure à un seuil déterminé ?). Une réflexion identique est également menée à propos d'une épreuve d'admission.

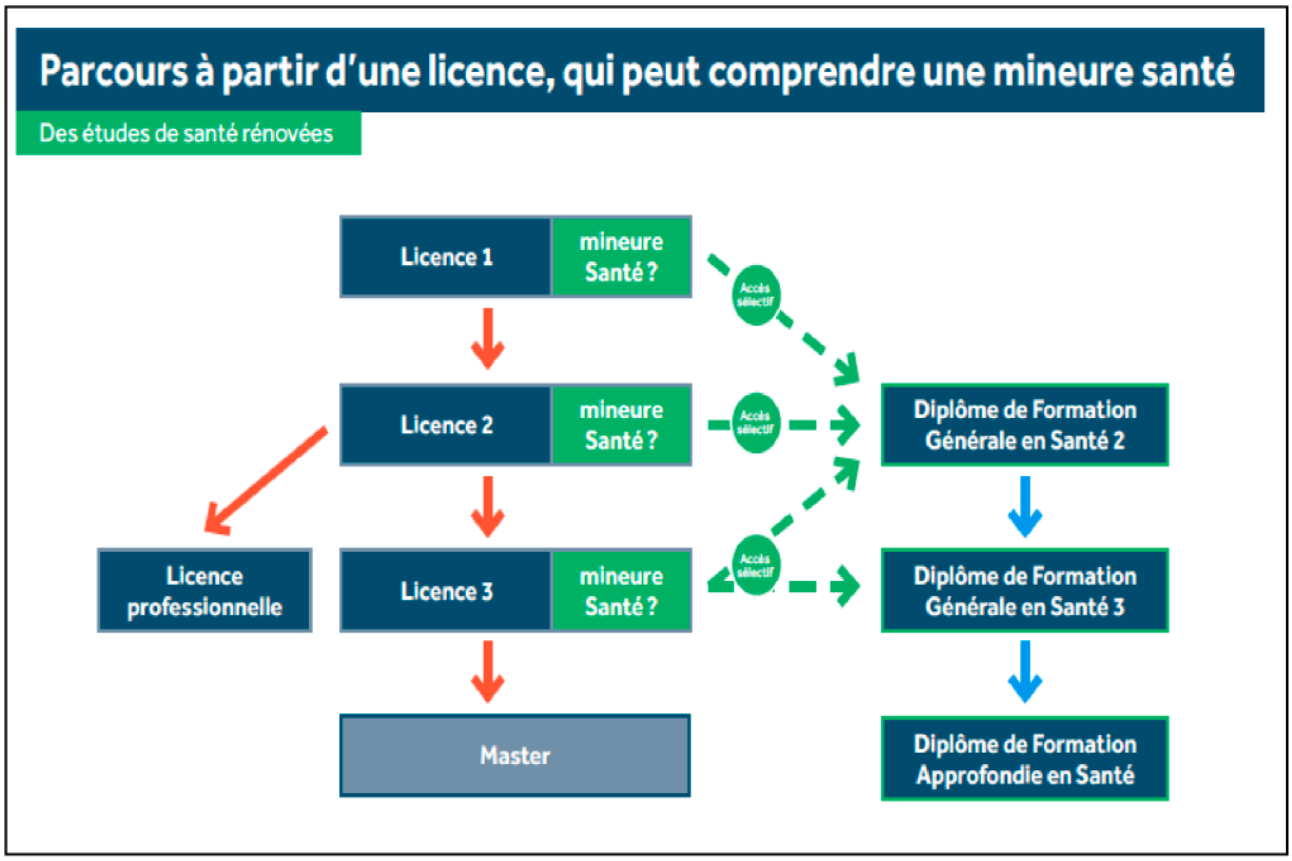

Les conditions d'accès à partir d'une Licence comprenant une mineure santé nécessitent la validation de 60 ECTS comprenant soit les enseignements de la « Mineure Santé » inclus dans les 60 crédits, soit des enseignements « Mineure Santé » en plus des 60 crédits « majeurs » de la mention principale. Des critères d'admissibilité supplémentaires sont également envisagés (validation en 1ère session ? moyenne générale supérieure à 12/20 ?), de même qu'une épreuve d'admission (commune à plusieurs modes d'entrée ?).

Pour autant, une Licence ne permet pas forcément une candidature dans toutes les filières.

- Il est possible de candidater :
  - En médecine et maïeutique à partir d'une Licence 1 de biologie, de psychologie, de STAPS ;
  - En pharmacie à partir d'une Licence 1 de biologie, de chimie… .
- Certaines de ces Licences pourraient aussi être des voies d'accès à des formations de santé autres (kinésithérapie, ergothérapie, …).

<u>Attention</u> : même si le numerus clausus disparait, l'accès en seconde année MMOP est soumis à une capacité d'accueil constante par établissement, sans moyens complémentaires pour absorber les étudiants dans les

filières majeures/mineures. Les lieux de stage étant contraints, le nombre d'étudiants admis en 2ème année de la filière médicale ne devrait pas être significativement différent de ce qu'il est aujourd'hui. Ce nombre sera discuté régionalement entre l'ARS et les universités.

Des modèles alternatifs à la présentation ci-dessus sont envisagés à Lille, Bobigny (cf. annexe 6) avec parfois une disparition complète de la 1ère année de PACE/MMOP (exemple de Caen) au profit d'une orientation en 2ème année des études médicales depuis les autres mentions de Licence.

Au regard de ces évolutions de l'accès aux études de santé, les conférences disciplinaires s'interrogent :

- Sur les attendus de formation pour entrer en 2ème année MMOP ;
- L'orientation des étudiants post-baccalauréat selon les différentes voies d'accès (notamment dans les choix Parcoursup).

Une rencontre de la Conférence interdisciplinaire de santé (Médecine, pharmacie, odontologie) est programmée le 1er juillet 2019.

Les conséquences et les modèles pour les unités STAPS de la Mineure Santé doivent considérer l'organisation globale de cette réforme, la diminution de la part des ECTS « STAPS » (dans les 60 crédits annuels ou en supplément), l'attractivité des formations STAPS (capacités d'accueil), une évolution éventuelle de l'algorithme Parcoursup, une surcharge potentielle des groupes de TD, une augmentation potentiellement significative des effectifs de L1 et de L2, une adaptation des contenus et des formats de cours.

Les unités STAPS doivent rester vigilantes sur les modèles proposés dans leur université et sur les conséquences logistiques et budgétaires potentiellement importantes de leurs participations à cette réforme sans moyen supplémentaire affiché.

L'EPS dans le nouveau lycée

Véronique Éloi-Roux (Doyenne IGEN EPS) et Carole SÈVE (IGEN EPS) ont situé leur intervention autour de l'organisation, des enjeux et des contenus de l'EPS dans le nouveau lycée visant une mise en perspective des attendus pour l'entrée en STAPS. L'ensemble de la présentation est annexé au compte-rendu (annexe 7).

La présentation est conduite selon le plan suivant :

- Le contexte : la réforme du lycée,
- Les nouveaux programmes EPS (enseignement commun et optionnel),
- Les différents « dispositifs sportifs » dans le secondaire,
- La certification au baccalauréat (et quelques données statistiques)

Les enjeux de la réforme du lycée

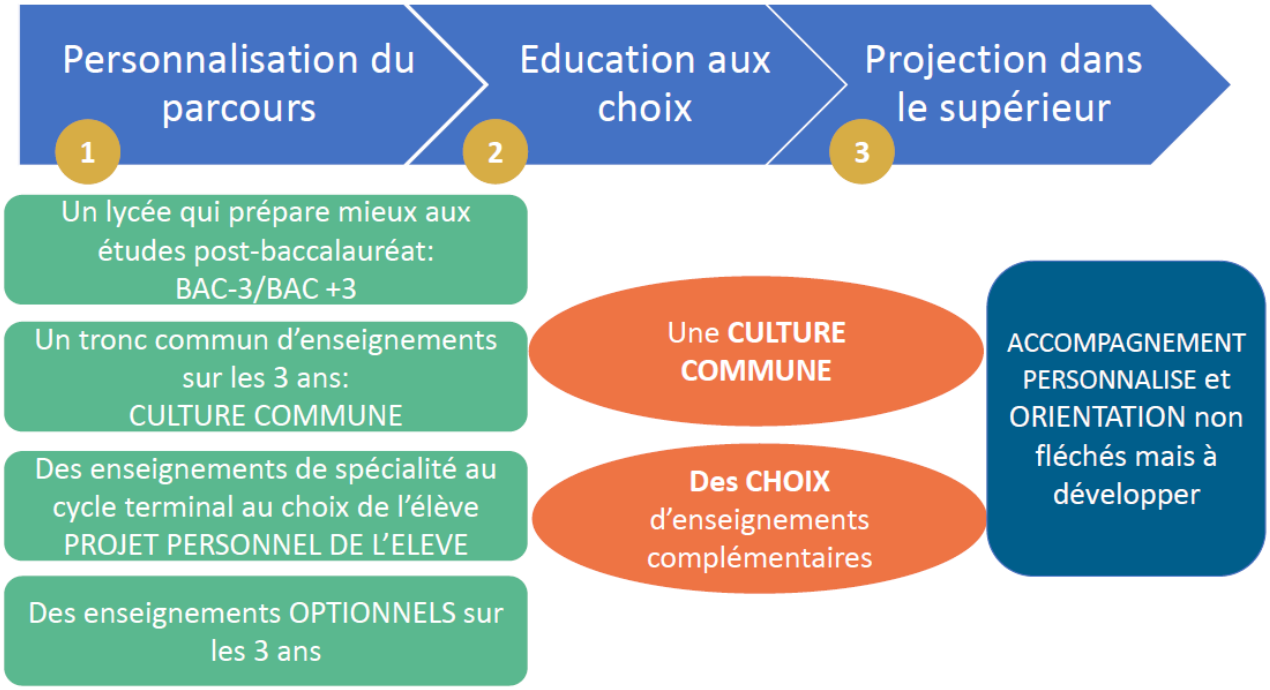

La scolarité au lycée général et technologique et la place de l'EPS

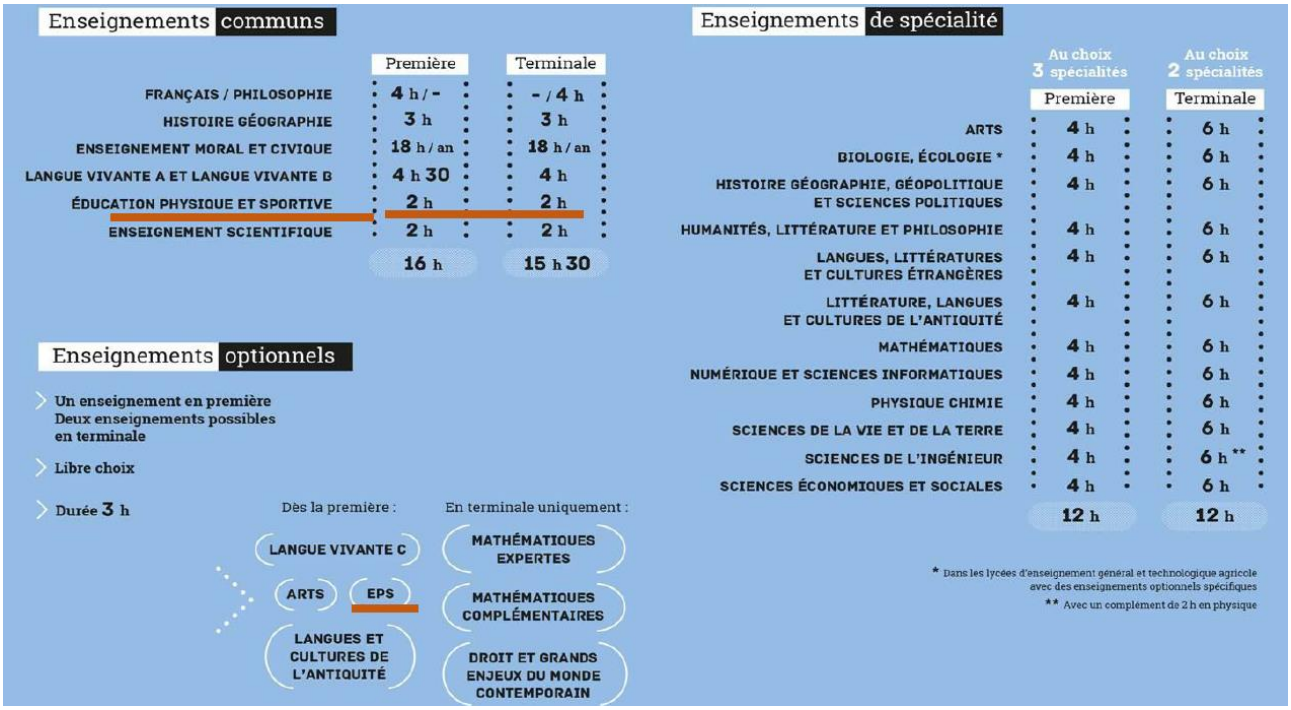

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités – Première	Au choix 2 spécialités – Terminale
ARTS	4 h	6 h
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h **
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h
	12 h	12 h

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

Enseignements optionnels

- Un enseignement en première
  Deux enseignements possibles en terminale
- Libre choix
- Durée 3 h

Dès la première :

- LANGUE VIVANTE C
- ARTS
- EPS
- LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

- MATHÉMATIQUES EXPERTES
- MATHÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES
- DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN

Cette programmation laisse apparaître des inquiétudes :

- La réalité des possibilités de choix des spécialités et des options selon les lycées ;
- Le poids du choix des spécialités et des options pour l'orientation dans le supérieur.

Enseignement commun EPS, programme 2019

Structure du programme 2019

1 finalité

5 objectifs Généraux:

- Développer sa motricité
- Savoir se préparer et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel

5 champs d'apprentissage

- Spécifient les objectifs généraux en attendus de formation

Des APSA support de l'enseignement (réparties dans les CA)

- ✓ 1 liste nationale d'APSA
- ✓ 1 liste académique limitée à 5
- ✓ 1 pratique spécifique « APSA établissement » référée à l'un des CA

Des contraintes de programmation

- ✓ Les 5 CA constituent un passage obligé
- ✓ Attention particulière au CA5 (temps + long d'apprentissage)
- ✓ Secondes: processus de création artistique obligatoire
- ✓ Cycle terminal: choix de l'élève à privilégier

Les champs d'apprentissage et les APSA - 3 attendus de fin de lycée par champ d'apprentissage *(cf. annexe x) :*

Champ d'apprentissage n°1	**Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée**
	Courses, sauts, lancers, natation vitesse.
Champ d'apprentissage n°2	**Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains**
	Escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique, VTT.
Champ d'apprentissage n°3	**Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée**
	Danse(s), arts du cirque, acrosport, gymnastique.
Champ d'apprentissage n°4	**Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner**
	Badminton, tennis de table, boxe française, judo, basket-ball, football, handball, rugby, volley-ball.
Champ d'apprentissage n°5	**Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir**
	Course en durée, musculation, natation en durée, step, yoga.

+ Liste académique
+ APSA établissement

Enseignement optionnel, 13 thèmes d'étude

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL → Prolongement enseignement commun		APPROFONDISSEMENT et/ou DECOUVERTE de nouvelles APSA en lien avec des thèmes d'étude
Enjeux: • Nouvelles expériences corporelles (approfondissement et/ou découvertes nouvelles APSA) • Faire comprendre que les APSA s'inscrivent dans des problématiques de société (mieux situer les enjeux de sa pratique) • Faire réfléchir les élèves sur leur activité physique à partir de thèmes d'études • Sensibiliser les élèves à la conduite de projet et la réalisation d'une étude		
3 à 6 APSA relevant de plusieurs CA 1 pouvant être **MAJEURE** sur les 3 années 13 thèmes en lien avec des problématiques de société		
SECONDE	Au moins 2 APSA relevant de 2 CA différents Réflexion sur **1 thème d'étude**	**AFL** : « Connaître, mettre en œuvre et analyser les liens entre un thème et une APSA » La production finale, individuelle ou collective doit intégrer une réflexion de l'élève sur sa pratique physique
PREMIERE	Au moins 2 APSA relevant de 2 CA différents **Conduite d'un projet collectif en relation avec 1 ou des thèmes d'étude proposés.** **AS lieu privilégié pour conduire ces projets**	« Elaborer, mettre en œuvre et réguler un projet collectif relatif aux APSA » L'évaluation de ce projet collectif porte sur la qualité de l'élaboration, de la réalisation et de la régulation du projet, sur l'engagement individuel de l'élève et sur sa capacité à coopérer au sein d'un collectif
TERMINALE	Au moins 2 APSA relevant de 2 CA différents Conduite d'une **étude finalisée** par la **réalisation d'un dossier associé à une soutenance orale.** Dossier : doit prendre appui sur au moins 1 science et/ou technologie (physiologie, physique, biomécanique, économie, marketing… et numérique)	« Elaborer, mettre en œuvre , seul ou en groupe, une étude liant les sciences et/ou les technologies avec une ou des APSA et soutenir son dossier d'étude devant un jury. » Cette étude doit prendre obligatoirement appui sur au moins une APSA que l'élève l'ait ou non pratiquée pendant son cursus de lycéen. L'évaluation de ce dossier d'étude s'appuie sur le travail réalisé et sur une soutenance orale devant deux enseignants d'EPS dont obligatoirement celui qui conduit cet enseignement . Liens fort avec l'épreuve terminale orale du baccalauréat
Projet d'enseignement optionnel d'EPS » adossé au projet d'.EPS de l'établissement. Projet conduit par l'ensemble de l'équipe et plusieurs d'entre eux peuvent intervenir. Conformément à l'arrêté du 18 juillet 2018, évaluation de cet enseignement en **CCF.** Notes posées en classes de première et terminale prise en compte et qui serviront à renseigner le livret scolaire de l'élève		

13 THEMES d'étude

1. APSA et Mondialisation
2. APSA et Spécificités locales
3. APSA et Cultures corporelles
4. APSA et Égalité femmes-hommes
5. APSA et Santé
6. APSA et Prévention, protection des risques
7. APSA et Développement durable
8. APSA et Communication
9. APSA et Intervention pédagogique
10. APSA et Spectacle
11. APSA et Inclusion
12. APSA et Environnement
13. APSA et Métiers du sport

Situation actuelle / situation antérieure

Actuellement	Le nouveau lycée
Enseignement commun EPS (2h) - Seconde , première, terminale	Enseignement commun EPS (2h) - Seconde , première, terminale
Enseignement facultatif EPS (3h) - Seconde, première, terminale	Enseignement optionnel EPS (3h) - Seconde, première, terminale
Enseignement d'exploration et de complément - Seconde (5h), première (4h), terminale (4h)	Expérimentation « option EPS lourde » (4h) - Seconde, première, terminale
Série L – option Arts Danse - 5 h en première - 5 h en terminale	Spécialité arts danse - 4 h en première - 6 h en terminale
Série L – option Arts du Cirque - 5 h en première - 8 h en terminale	Spécialité arts du cirque - 4 h en première - 6 h en terminale
Enseignement facultatif Art Danse (3h) - Seconde, première, terminale	Enseignement optionnel - Arts danse: 3 h semaine (seconde, première, term) - Arts du cirque: 6h semaine (seconde)

Un référentiel national est en cours de construction. Il prévoit une fiche par champ d'apprentissage.

En conclusion de leur intervention, les IGEN signale que ce nouveau contexte de l'enseignement de l'EPS au lycée appelle à travailler à la meilleure articulation entre EPS / Baccalauréat et accès aux études STAPS.

La partie Certification au baccalauréat est décrite en annexe 7.

Réforme du Baccalauréat – Complément C3D

Nous avons été fréquemment interrogés sur notre position vis-à-vis de la réforme du baccalauréat. Les élèves de seconde devaient cette année choisir les trois enseignements de spécialité qu'ils suivront l'année prochaine en classe de Première. Ils devaient également choisir une option. Les établissements secondaires et les familles sont en attente d'informations afin d'éclairer ces choix de spécialité.

Dans certaines disciplines universitaires (par exemple Sciences ou Langues), on peut s'attendre évidemment à ce que certains enseignements de spécialités soient strictement requis. Il semble difficile pour les STAPS d'avoir une approche comparable. Les enseignements que nous proposons sont pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines, sciences sociales), et nos étudiants présentent généralement des profils très divers.

Les attendus nationaux de la Licence STAPS ont été définis l'année dernière et il n'y a aucune raison qu'ils soient modifiés. En ce qui concerne les attendus relevant du parcours scolaire, ils renvoient essentiellement :

- aux compétences scientifiques, évaluées sur la base des résultats obtenus dans les matières scientifiques (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, ...) en première et terminale.

- aux compétences littéraires et argumentaires, évaluées sur la base des résultats obtenus aux épreuves anticipées de français du baccalauréat, et dans les matières littéraires (français, philosophie, histoire, sciences économiques et sociales, ...) en première et terminale.

Une évaluation similaire sera réalisée lorsque la réforme du lycée se mettra en place. Les enseignements communs de première et de terminale fourniront déjà des renseignements utiles pour évaluer ces deux attendus.

Quant aux enseignements de spécialité, on peut évidemment suggérer aux lycéens de faire preuve de bons sens choisissant des spécialités qui nous donneront des informations sur ces deux attendus.

- Soit pour le premier : « Mathématiques », « Numérique et sciences informatiques », « Physique-chimie », « Sciences de la vie et de la Terre », ou « Biologie-écologie ».

- Et pour le second : « Humanités, littérature et philosophie », « Sciences économiques et sociales », ou « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ».

Comme on peut le voir, l'éventail est large et les lycéens ne risquent guère de commettre d'erreurs irréparables en faisant leurs choix.

Il est cependant important de garder à l'esprit que les résultats obtenus comptent davantage que le choix des spécialités. « *Mieux vaut choisir les enseignements de spécialité qui vous conviennent et y réussir, plutôt que d'opter pour un enseignement que vous pensez important mais où vous ne récupérerez que des résultats médiocres* ».

La C3D devra de toute évidence suivre de très près l'appropriation de cette réforme par les lycéens, ainsi que les difficultés locales de mise en place. La procédure ParcourSup devra pouvoir s'adapter à cette nouvelle donne, sans pénaliser les lycéens.

Informations et thématiques C3D

Investissement des membres de la C3D

Le bureau et le CA travaillent beaucoup pour faire avancer les STAPS. L'ensemble des UFR et départements tire bénéfice de ce travail : on peut citer dans un passé récent l'obtention de moyens dans le cadre de la loi ORE, la mise en place de l'algorithme ParcourSup, la signature de conventions avec les fédérations, l'écriture des fiches RNCP, etc.

En regard, de nombreux directeurs restent sourds aux sollicitations de la conférence. L'exemple de la convention sur la qualification au sauvetage aquatique a été symptomatique. Mais on peut aussi parler des enquêtes sur les effectifs, des enquêtes sur les moyens ou les capacités d'accueil, ou des demandes d'inscription aux séminaires…

Nous avons aussi besoin d'informations qualitatives. Nous avons dû aller à la pêche des informations sur ce qu'il s'est passé dans certains UFR. Nous avons besoin aussi de retours sur nos prises de positions, sur la manière dont elles sont perçues dans vos universités.

Nous sommes évidemment tous très occupés. Mais les membres du CA ne le sont pas moins. Nous savons que certains directeurs se plaisent à snober la Conférence, préférant travailler de manière isolée. Certains évitent de communiquer à leurs enseignants les informations issues de la conférence. Il suffit aussi souvent que le directeur change pour que soudainement un UFR revienne dans le jeu collectif.

La force de la C3D réside dans sa capacité à déterminer des politiques nationales. Elle a bâti sa légitimité sur ce principe. Il est absolument essentiel que l'ensemble des UFR et départements contribue à ses travaux.

Remarques, commentaires, questions, décisions :

La C3D est réputée pour être « disciplinée », ce qui notamment au Ministère engage. Les participations et réactivités de chacun sont à la base de cette reconnaissance. Le cabinet nous interroge et suppose que la C3D a les informations en direct.

Deux enquêtes vont être lancées très prochainement, une première relative aux résultats des réussites des L1, une 2nde sur les postes mis à disposition. Une réactivité est attendue de la part de toutes les composantes pour rendre les résultats début juillet.

Nous avons aussi besoin de retours qualitatifs, pour communiquer avec la presse, les agences d'informations, nous permettant de réagir vite.

Des structures restent inconnues : Bordeaux, Orléans, Corte…. Ces absences sont parfois liées aux personnes. Favoriser les contacts de proximité pourrait permettre un rapprochement de ces composantes.

Cette situation est toutefois à relativiser au regard des réalités des autres conférences.

Point Recherche C3D

Le 12 juin la C3D a eu un RDV entre Jean-François Robin, Philippe Mathé et Aurélien Pichon au sujet du développement des initiatives de recherche et de formation dans le cadre de la promotion de la haute performance et du réseau INSEP.

Un point a été fait sur les dépôts d'AMI dans le cadre du PPR 'Sport et activité physique'. Il y aurait plus de 1200 projets en cours de dépôt et une très grosse effervescence des laboratoires STAPS qui a été salué par JF Robin. Ce dernier nous conseille de déposer conjointement des demandes de financements auprès des

acteurs territoriaux et surtout auprès des régions qui pourraient être des co-financeur. Un travail de lobby est en cours à ce sujet auprès des régions. De même, il faut continuer à collaborer à ce sujet avec les CREPS qui sont implantés localement, bénéficient du soutien des régions et qui sont fédérés localement et sur le réseau Grand INSEP. Ils peuvent ainsi favoriser la concrétisation des projets.

Un second point concerne la nécessité de créer des liens avec les partenaires industriels sous forme de mécénat ou de thèse CIFRE. Ce démarchage est compliqué et extérieur à nos réseaux habituels. Plusieurs cibles ont été identifiés : ANRT, MEDEF et CEA.

Des liens doivent également si possible être tissés avec l'INRIA. Des collègues peuvent nous aider (Franck Moulton de l'ENS de Rennes).

Il apparait opportun, et si possible assez rapidement, d'initier une réunion avec le MESRI pour tenter de compléter l'effort de l'ANR sous la forme de financements de recherche mais également de mise à disposition des personnels concernés pour la promotion du sport performance. Un autre point à aborder avec le MESRI pourrait être le développement de formations (développées par les STAPS) à destination des entraîneurs de haut niveau en se basant sur les licences et les masters EOPS et en agrégeant les compétences des CTS qui, pour certains, rejoindrons rapidement l'EN. Les formations du Ministère des Sports (hors BP) sont en effet peu viables et la disparition annoncée du Ministère des Sports pourrait permettre d'exploiter une fenêtre favorable à la construction de formations à l'interface entre les sciences et les compétences techniques fédérales. (Selon JF Robin, il convient de rester en veille sur des expériences de détachement des CTS dans l'Enseignement Supérieur). Ces nouvelles formations pourraient être réfléchies à l'échelle nationale en fonction des compétences locales et sous forme d'enseignement modulaire intégrant plus ou moins de la formation à distance et en collaboration avec les CREPS.

L'opportunité de rencontrer l'Agence du Sport a été également évoquée. Les interlocuteurs à privilégier sont Philippe Graille, Pierre Dantin (Marseille) et Jean François Toussaint (INSEP). Cette rencontre pourrait s'envisager en collaboration avec l'ANESTAPS.

Il serait également intéressant d'établir la liste des référents performance de haut niveau au sein de nos UFR STAPS pour alimenter des croisements d'expériences et la réalisation de projets de recherche et de développement avec les référents scientifiques des fédérations. (Le développement de liens avec les clubs est également à considérer).

Enfin, il convient de rester attentif à la possible dérégulation du fait de la réécriture du code du sport, hors sports à risque, à très proche échéance...

ParcourSup : gestion de la plate-forme

L'année dernière de nombreux UFR n'ont pas rempli leurs capacités d'accueil. Au total on peut estimer que plus de 800 places n'ont pas été attribuées. La date tardive de la fermeture de la plate-forme, le 5 septembre, n'avait pas permis l'an passé de compenser les candidats défaillants. Nous n'avons pas eu de remarques l'année dernière. Cette indulgence ne devrait sans doute pas durer. Cette année les candidats devront se déterminer le 22 juillet.

On peut cependant conseiller de conserver jusqu'au bout un surbooking, correspondant au nombre de places non pourvues l'année dernière, en espérant compenser les défaillances de la rentrée.

Par ailleurs, on peut conseiller de conserver trace des candidats en liste d'attente, avec leurs coordonnées, de manière à pourvoir les recontacter s'il reste des places disponibles.

Classement ParcourSup

Un certain nombre de collègues se sont inquiétés des modifications opérées par les rectorats sur le classement des candidats. L'analyse des listes de Montpellier suggère que le processus est assez logique. Sur la base de notre classement, ParcourSup fait trois sous-classements :

1. Les candidats de l'académie non boursiers
2. Les candidats de l'académie boursiers
3. Les candidats extérieurs

Soit X le pourcentage de candidats extérieurs (5% pour Montpellier), et Y le pourcentage de boursiers (16% pour Montpellier). Le premier de la liste est le meilleur boursier. Les autres boursiers sont insérés dans leur ordre d'apparition dans le classement, toutes les 100/Y places (toutes les 6 places pour Montpellier). Les extérieurs sont insérés dans leur ordre d'apparition dans le classement toutes les 100/X places (toutes les 20 places pour Montpellier). Les candidats de l'académie non boursiers sont intercalés dans l'ordre de notre classement.

La figure suivante rend compte des transformations opérées.

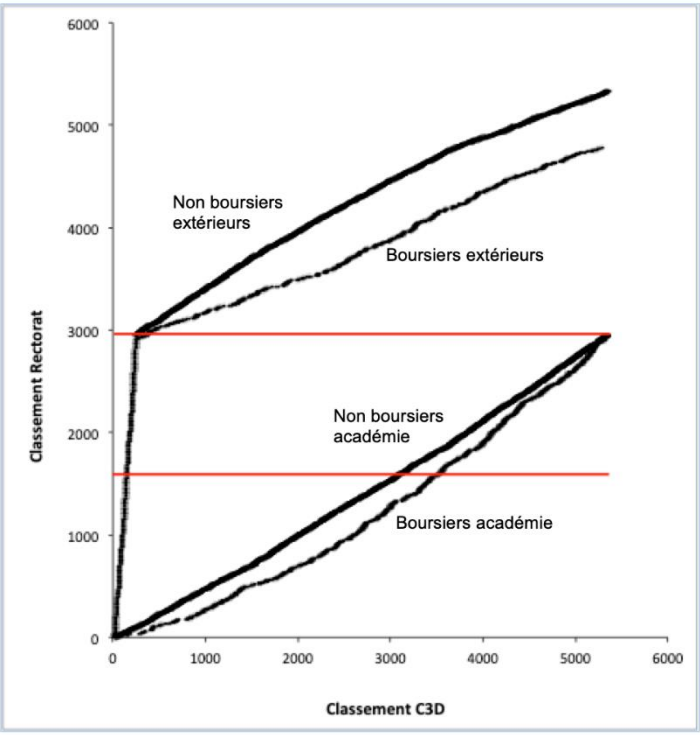

Pascal Carlier (Marseille) s'est étonné de la plus-value que donnait le statut de boursier. Son contact au rectorat lui a renvoyé l'idée que le problème était lié au fait que notre classement n'intégrait pas le critère « boursier ». Dit autrement, l'algorithme C3D STAPS pêcherait par élitisme. Si les boursiers étaient bonifiés en amont, l'impact de la régulation rectorale serait certes moins visible. Le résultat entraine des classements Oui Si à un niveau ne correspondant au niveau du candidat

Les corrections des rectorats restent sur des points particuliers, ne modifiant pas de manière importante la globalité du classement réalisé dans le structures. Il y a sans doute un dialogue à instaurer avec les instances.

Par ailleurs, les réactions des parents sont parfois délicates à gérer (par exemple lors de comparaisons entre candidats se connaissant entre eux).

Capacités d'accueil et moyens

Après les nombreuses créations de postes obtenues lors de la première année d'application de la loi ORE (selon notre dernier pointage, 65 postes second degré, 48 postes d'enseignant-chercheur, et 10 postes BIATTS), beaucoup de structures STAPS nous font remonter leurs inquiétudes quant à l'attribution de moyens pour faire face à la rentrée prochaine. Les universités annoncent d'une manière générale que l'augmentation des effectifs, tant en L1 qu'en L2, ne pourra être accompagnée que de dotations financières (1600€ par place supplémentaire), et non par la création de nouveaux postes. Cette situation, alors que le ministère s'était engagé à accompagner les filières en tension sur un plan pluriannuel inquiète un certain nombre d'UFR STAPS, qui avaient en effet planifié leurs perspectives de recrutement sur plusieurs années. Par ailleurs certaines antennes nouvellement créées auront des difficultés à assurer la seconde année, faute de pouvoir recruter des enseignants supplémentaires.

Si nous augmentons nos capacités d'accueil, ce n'est pas seulement pour réduire ponctuellement la pression, c'est aussi pour faire réussir nos étudiants. Notre engagement pour les parcours adaptés et l'amélioration de nos taux de réussite en semestre 1 en attestent. Ce sont des projets à long terme qui ne se traitent pas par de l'argent, mais par l'installation de compétences pédagogiques qui ne peuvent venir que de recrutements pérennes.

Nous avons contacté le ministère afin d'avoir une idée exacte des crédits alloués aux STAPS. Le tableau suivant récapitule l'effort financier réalisé ces trois dernières années. Le ministère précise en outre qu'en effet cette année les budgets ne sont pas notifiés en postes, mais sous forme d'allocation de 1600 euros par place créée. Cependant l'argent qui est versé, peut servir à financer des postes. Sauf problème de plafond d'emplois, il peut servir à recruter des enseignants titulaires et est « soclé », c'est à dire inclus dans la dotation de manière pérenne.

		Nombre de places financées	Financement
2017	L1	784	1 176 000 €
2018	L1	3 395	8 517 566 €
2019	L2	2 241	4 506 868 €
	L1	415	829 100 €
	Sous-total 2019	2 656	5 335 968 €
Total		6 835	15 029 534 €

Le ministère ajoute que les projets d'investissement dédiés aux STAPS (construction, rénovation, location d'installation sportives, …) représentent un coût total de 11,3 M€ sur la période 2018-2022.

Quelques remarques cependant : le ministère réfléchit sur la base 60000 € pour un poste, les universités sont plus sur la base de 80000€ pour des postes d'enseignants. Les universités s'inquiètent également des effets à plus long terme sur la masse salariale : les enseignants recrutés sur ces postes évoluent dans leur carrière, leur rémunération aussi (et donc le GVT, or celui-ci n'est pas compensé intégralement par le ministère). Même si les dotations sont « soclées », ce socle ne suivra pas l'accroissement des salaires. Quand on connaît la fragilité budgétaire de beaucoup d'universités, on peut craindre que certaines hésitent à se projeter dans un avenir incertain. Certaines préfèrent recruter des enseignants contractuels, dont l'impact budgétaire est plus maîtrisable, mais dont l'impact pédagogique s'avère évidemment plus limité.

Par ailleurs le fléchage "STAPS" de ces budgets n'existe sans doute que dans l'esprit du ministère, qui a attribué ces sommes en fonction de remontées prévisionnelles des universités. Ensuite, c'est une enveloppe globale que les rectorats ventilent vers les universités dont ils ont la charge, et chaque université flèche ensuite vers ses composantes en toute autonomie. Certaines universités peuvent considérer que les STAPS avaient déjà été "servies" l'année dernière, et pourraient faire tourner le bénéfice des créations de postes, pour des raisons de politique interne.

Enfin la situation dans les UFR et département STAPS est très contrastée. Certains sont en effet toujours en démarche d'accroissement de leurs capacités d'accueil et souhaitent pouvoir obtenir des créations de postes de titulaires. Mais lorsque l'on compile les demandes au niveau national, on n'arrive pas à plus d'une trentaine de demandes. On peut regretter la pusillanimité des UFR STAPS, mais beaucoup disent aussi avoir besoin de se poser un peu pour absorber leur nouvelle organisation et intégrer leurs nouveaux collègues. Certains nous disent aussi qu'ils manquent de locaux pédagogiques, de terrains et d'installations sportives. Et l'on ne fait pas sortir de telles infrastructures de terre d'un coup de baguette magique. La tension est également très variable d'une académie à l'autre : dans certaines, tous les candidats ont pu être admis, alors que dans d'autres la pression reste importante. Enfin disons-le tout net : si dans certaines UFR l'accueil de tous les candidats est une exigence collective et assumée de longue date, dans d'autres l'accroissement des capacités d'accueil n'est pas une priorité.

Pour finir il faut savoir qu'entre l'obtention d'un support budgétaire et le recrutement effectif d'un enseignant titulaire, le chemin reste long. Il reste à négocier les profils de poste, au travers de négociations parfois délicates entre départements et UFR, et de plus en plus entre UFR et départements scientifiques. Dans certaines universités, le fléchage « loi ORE » n'est considéré que comme une figure de style, si tel ou tel laboratoire peut bénéficier de la création d'un support budgétaire. Enfin ces recrutements sont loin d'être immédiats. Le recrutement sur les postes créés voici un an ne sont opérés qu'en ce moment, et les informations qui nous remontent des comités de sélection évoquent souvent la difficulté de trouver de bons candidats, correspondant aux profils déterminés par les équipes pédagogiques. Lorsque l'on recrute un collègue pour une trentaine d'année, on a naturellement tendance à être précautionneux et exigeant. Et lorsque que l'on crée beaucoup de postes, comme c'était le cas l'année dernière, la concurrence est rude entre universités.

Grâce aux négociations locales, Nantes a obtenu 5 postes sur les 6 demandés, et Brest 2 postes de titulaire et 2 postes provisoires sur les 5 demandés. Nous allons à ce niveau également lancer une enquête nationale, afin d'avoir un bilan le plus clair possible des avancées de ces dernières années.

Remarques, commentaires, questions, décisions :

Les universités optent pour la contractualisation des personnels du second degré.

Nous n'avons pas de moyen de vérification des dotations effectuées par les rectorats auprès des universités. De même, les relations réelles entre rectorats et universités sont peu lisibles.

Toutes les composantes ne se font pas entendre sur leurs besoins. Il n'y a pas de démarche nationale sur le sujet.

Enquête réussite Licence 1

Nous avons publié un bilan de réussite au premier semestre de Licence 1. 34 UFR et départements et 11 antennes ont répondu à cette enquête, représentant un total de 16495 étudiants inscrits en 2018-2019. Cette enquête analyse les résultats de la première session du premier semestre, donc avant la session de rattrapage.

Cette enquête nous a permis de comparer les résultats de la promotion 2017-2018 et ceux de la promotion 2018-2019, tous étudiants confondus (néo-entrants et redoublants). D'une manière générale, on observe moins d'étudiants absents aux examens cette année que l'année dernière. On peut noter que ces pourcentages restent bien plus faibles (aux alentours de 12%) que ceux régulièrement dénoncés sur les réseaux sociaux. On observe également une baisse des pourcentages d'étudiants obtenant des moyennes inférieures à 7, et une hausse pour les moyennes plus élevées notamment dans la tranche 10-13. Cette figure isole également les résultats des néo-entrants de 2018-2019. On voit que toutes les tendances précédemment décrites sont accentuées si l'on ne prend en compte que les étudiants issus de la procédure ParcourSup (Figure 1).

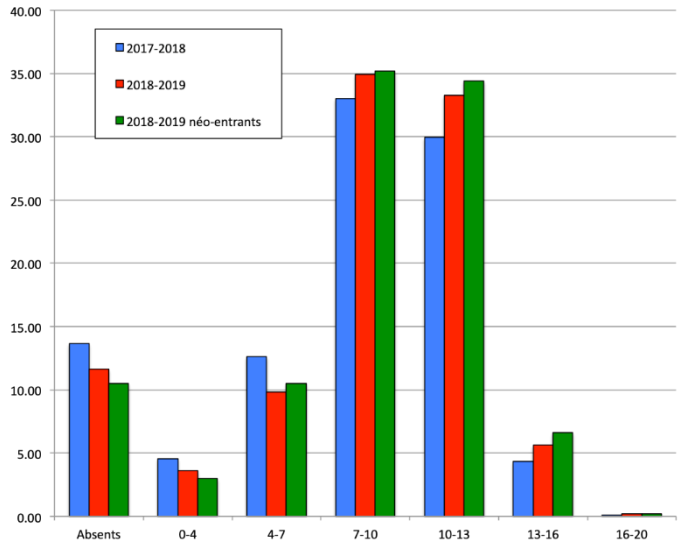

Figure 1 : Répartition en pourcentages des résultats des étudiants inscrits en 2017-2018, en 2019-2019, et des néo-entrants de 2018-2019.

Les résultats globaux indiquent un pourcentage de réussite de 34.4% en 2017-2018, et 39.1% en 2018-2019, soit un gain de 4.7%. Les résultats sont très variables d'un centre de formation à l'autre, certaines universités enregistrant des progrès spectaculaires (Pointe-à-Pitre, Rennes, Lyon, Montpellier, Pau), d'autres des régressions notables (Lille, Nancy, Orléans). Des particularités locales (évolution des maquettes, différences dans les modalités de contrôle des connaissances) peuvent expliquer ces différences. Il faudra de toute évidence attendre les données définitives pour confirmer les tendances observées.

La figure 2 illustre les résultats, au sein de la promotion 2018-2019, des étudiants « OUI » et « OUI SI ». À noter que dans cette enquête les étudiants « OUI SI » représentent 17.3% des effectifs des néo-entrants. On voit que le pourcentage d'étudiants absents est très faible chez les étudiants « OUI », et trois fois plus élevé chez les « OUI SI ». On observe également un déplacement clair de l'histogramme, les « OUI » étant centrés sur l'intervalle 10-13, et les « OUI SI » sur l'intervalle 7-10.

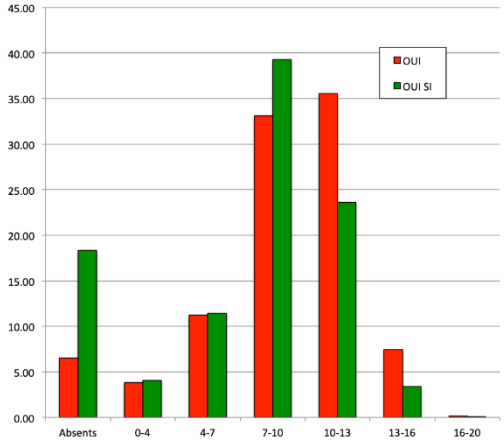

Figure 2 : Répartition en pourcentages des résultats des étudiants « OUI » et « OUI SI » néo-entrants de la promotion 2018-2019.

On peut évidemment être déçu de voir de tels écarts, quand des moyens considérables ont été déployés dans les universités pour permettre la réussite de ces étudiants. Il aurait d'un autre côté été illusoire d'espérer une efficacité marquée de ces remédiations au bout du premier semestre. Il est par ailleurs impossible de savoir ce que ces étudiants seraient devenus sans les aménagements mis en place en leur faveur.

Nous allons relancer cette enquête d'ici fin juin, de manière à disposer d'un bilan précis de la première année ParcourSup, après rattrapage. Il est évidemment essentiel que tous les UFR et départements répondent à cette enquête.

Remarques, commentaires, questions, décisions :

On peut s'attendre à une régulation « naturelle » des résultats dans le temps.

Les changements de maquette ont également impacté les résultats.

Mentions de Licence

Lors de sa séance du 16 avril 2019, le CNESER a rejeté le projet de création de cinq mentions de licence STAPS. Ce n'est qu'un avis consultatif, mais le projet a été rejeté notamment par le SNESUP, le SGEN-CFDT, et la CGT. C'est un projet sur lequel nous travaillons depuis un an, qui nous semble essentiel pour l'employabilité de nos étudiants, et nous avons du mal à comprendre la défiance du CNESER, et surtout des représentants des enseignants. Nous avons eu à ce niveau un échange musclé avec le SNESUP.

On nous a dit que ce vote ne portait pas uniquement sur les mentions STAPS, mais qu'il s'agissait d'une modification plus large du cadre national des formations. Il est vrai que le projet de modification évoquait aussi une précision du périmètre géographique de la mention « théologie », et un changement de dénomination de la mention « sciences du médicament ». On ne sait pas vraiment si ce vote était une manifestation d'opposition de principe à toute évolution du Cadre National des Formations, dans un moment fusionnel intersyndical assez exceptionnel, ou si c'est spécifiquement le projet des STAPS qui était visé.

La position du SNESUP, dans la mesure où un certain nombre de directeurs STAPS appartiennent à ce syndicat, nous a étonné. En 2013, lors de la mise en place du Cadre National des Formations, la C3D avait voté une motion contre le regroupement de ces spécialités dans une seule mention. Cette position avait été

appuyée par un courrier co-signé par le C3D, le CNU 74 et l'ANESTAPS. Le SNESUP et le SNEP avaient également dans une déclaration du 21/06/2013 pointé les risques du resserrement des spécialités de STAPS en une seule mention, notamment pour l'employabilité des étudiants.

Nos collègues du SNESUP, dans un courrier du 2 mai 2019, nous ont dit que la multiplication des mentions de Licence risquait de réduire la lisibilité de l'offre de formation universitaire et d'entraîner une spécialisation précoce des étudiants, remettant en cause le principe de progressivité. Il nous semble qu'un examen un peu plus approfondi du projet permet de lever l'objection. La création des 5 mentions est associée à celle d'un portail STAPS, avec une première année commune et une orientation vers les mentions qui ne s'opérera qu'au cours de la seconde année. Elle n'affecte donc en rien la visibilité des STAPS pour les lycéens. Nous préservons les passerelles et réorientations d'une mention à l'autre, comme c'est le cas aujourd'hui avec les parcours. Le passage du statut de parcours à celui de mention nous autorise par contre à accroître la part des blocs de compétences spécifiques, permettant de valoriser la reconnaissance des diplômes par les employeurs, et de mieux ouvrir nos diplômes à la formation tout au long de la vie. Nous pouvons (intellectuellement) comprendre le dogme du resserrement des mentions, pour offrir plus de visibilité aux lycéens. Mais si ce dogme rend illisible aux yeux des employeurs les diplômes délivrés par l'université, c'est un prix bien cher à payer.

Une autre objection, avancée par Pierre Chantelot (SNESUP), concerne la poursuite d'étude en master : « *Avoir une seule mention du Staps permettait aux étudiants de sécuriser leur entrée en master. Face à ces 5 mentions, les masters pourront choisir laquelle mettre en avant pour leur recrutement* » (Dépêche AEF du 16 avril 2019). C'est là aussi bien méconnaître le fonctionnement des études en STAPS. En effet les commissions d'admission en master regardent de très près le parcours antérieur de l'étudiant. Les candidats à une mention de master ont intérêt à avoir suivi le parcours de licence correspondant, car les équipes pédagogiques ne conçoivent pas que l'on puisse s'engager dans une mention de master à partir d'une tabula rasa ou d'une formation trop généraliste en licence. Pour certaines mentions (ES et APA-S), l'étudiant ne peut d'ailleurs envisager d'être employé avec son master s'il ne possède par ailleurs la carte professionnelle associée au parcours de Licence sous-jacent. Cela se passe sans doute différemment dans d'autres disciplines universitaires, mais c'est ainsi que se passent les choses en STAPS. Ce n'est certainement pas la « tubularité » des parcours de Licence qui génère la sélection, mais simplement les capacités d'accueil des mentions de master. La création des mentions ne changera rien à ce mode de fonctionnement.

Le SNESUP souhaiterait rencontrer la C3D pour échanger sur ces dossiers. Nous leur avons rappelé que l'année dernière P. Chantelot, pour décrédibiliser le travail de la C3D, s'est permis de faire fuiter sur Twitter des informations issues de la commission d'examen des vœux de l'UFR STAPS de Grenoble, violant ainsi le secret des délibérations d'un jury universitaire.

Remarques, commentaires, questions, décisions :

Sur ParcourSup, il convient de s'obliger à faire afficher Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (faire apparaître le Portail STAPS), et pas les mentions ouvertes en L3, en L2 selon les établissements, dans chacun des établissements.

Le soutien de la DGESIP sur l'attribution des mentions est conditionné à l'apparition du Portail STAPS sur ParcourSup.

Création de nouvelles mentions de Master

Depuis 2014 la nomenclature des intitulés de diplôme national de master fait apparaître 5 mentions de master STAPS. La C3D avait dû batailler à l'époque pour obtenir ces 5 mentions, qui nous avaient été attribuées un peu en compensation du fait qu'il n'y avait plus qu'une seule mention de licence… Le contour de ces mentions a été précisé par le dépôt récent des nouvelles fiches RNCP. La DGESIP avait souhaité à l'époque attribuer à chaque discipline une mention « générique », dont l'objectif était de permettre des innovations sur des projets de formation non prévus dans la nomenclature initiale. Avec l'évolution des pratiques de certification, le principe de la mention générique se révèle maintenant peu pertinent. On ne peut concevoir une fiche RNCP générique.

Certaines initiatives actuelles ont du mal à trouver leur place dans la nomenclature. C'est le cas de la proposition d'un Master Ingénierie Développement Sport Éducatif et Citoyen (UCLO). La centration de la fiche RNCP du master APA-S sur la prise en charge des publics à besoin spécifique pose aussi problème pour des projets de formations axés sur l'éducation pour la santé et la prévention primaire (Montpellier).

Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

1. Si le projet relève d'une niche locale, l'ouverture d'un DU semble plus appropriée.

2. On peut aussi réfléchir à un élargissement de la pertinence des mentions actuelles, de manière à pouvoir accueillir une diversité de parcours. Par exemple, la nouvelle fiche RNCP APAS restreint fortement les activités visées par le diplôme : « *assurer des fonctions de responsable stratégique et opérationnel au sein de structures publiques ou privées accueillant des publics à besoins spécifiques* », « *visant l'optimisation de la prise en charge par l'activité physique adaptée* ». Cet énoncé exclut de fait tout le pan de la promotion et de l'éducation pour la santé (il faut aussi se souvenir que cette fiche a été construite dans un contexte politique particulier - les négociations sur la loi santé -, et dans une visée explicite de défense et illustration du concept d'Activité Physique Adaptée). Il est cependant difficile d'imaginer une réécriture rapide de fiches qui ont été déposées voici quelques mois, et qui sont encore à l'instruction (même si l'on peut supposer que la durée de vie des fiches RNCP risque d'être assez brève à l'avenir).

3. Une troisième solution est la création de « mentions spécifiques », qui ont été autorisées en 2014 lorsqu'une proposition ne trouvait pas sa place dans la nomenclature. Il peut être envisagé d'élargir le nombre de mentions de master STAPS, tout en sachant que le ministère risque de freiner des quatre fers pour sauvegarder le resserrement de 2014 autour de 250 mentions nationales. Il faut savoir aussi qu'une mention spécifique devient de facto une mention nationale, et donc élargit de fait la nomenclature. La création d'une mention supplémentaire requiert d'une part que des potentialités d'insertion professionnelle à bac+5 soient identifiées, et d'autre part que cette mention soit reprise dans un certain nombre d'universités. Elle doit aussi démontrer un usage avéré au titre du Compte Personnel de Formation, un indice aisément vérifiable par France Compétences.

Remarques, commentaires, questions, décisions :

Précisions de Yannick Vanpoulle : « *Si de nouvelles mentions doivent ouvrir, ou des parcours, les Conférences des directeurs seront consultées (DGESIP), la question se posera d'un point de vue stratégique notamment dans le glissement des APA vers la Santé. Cela questionne également la force du positionnement des APAS en STAPS (si qualité et pertinence de formation, recherche, …, sont présents, alors les APAS apparaissent comme partenaire, le cas échéant dans des parcours partagés)* ». Laurence Munoz précise que l'expérience avec les IPSI montre l'intérêt de parcours en collaboration (infirmiers et APAS).

Il importe toutefois de rester attentif à ne pas exclure des initiatives STAPS.

Master MEEF – CAPEPS

Le rapport de Monique Ronzeau et Bernard Saint-Girons, publié le 20 février 2019, privilégiait deux pistes pour le positionnement des concours enseignants :

1. Des épreuves d'admissibilité en fin de Licence, et une admission en fin de master, admission qui est « fondée sur l'obtention du master, ce qui devrait permettre de vérifier les compétences professionnelles acquises par les étudiants, cette évaluation devant nécessairement être prononcée conjointement par l'université et l'employeur, en articulant l'évaluation du master avec l'appréciation de la capacité des candidats à opérationnaliser les compétences professionnelles exigibles d'un enseignant débutant ». Cette solution était peu ou prou celle que la C3D avait défendue.
2. Un concours en fin de Master 2 (admissibilité puis admission). L'idée était principalement d'éviter de scinder le cursus master en deux phases, pré et post-concours.

Les ministres ont visiblement opté pour la seconde solution, qui à notre sens constitue le pire scénario que l'on pouvait entrevoir.

Rappelons que la création des masters MEEF visait à permettre une formation de qualité des enseignants, basée sur un dispositif d'alternance, assurant d'une part une formation professionnelle effective au travers d'un exercice en responsabilité des missions d'enseignement, et d'autre part une formation universitaire, permettant un recul réflexif des étudiants vis-à-vis de leurs pratiques enseignantes. Nous avons dès l'origine critiqué le placement du concours à la fin de la première année de master, placement que tous s'accordent en effet à rejeter aujourd'hui. Le premier scénario, libérant les étudiants dès l'entrée en master MEEF d'une partie du concours, aurait en effet permis d'optimiser ces principes fondateurs.

Parce que nous organisons depuis des années le master MEEF, nous savons que les étudiants ne peuvent réellement engager une formation professionnelle et une démarche de recul réflexif vis-à-vis de leur pratique d'enseignement que lorsqu'ils sont débarrassés de la barrière du concours. On peut comprendre les motifs budgétaires ou administratifs qui ont orienté la décision ministérielle. Mais les arguments que nous développons ici sont essentiellement pédagogiques : ils concernent l'état d'esprit, les motivations, et les besoins des étudiants des masters MEEF.

Placer le concours en master 2, même si on laisse entrevoir une évolution de sa nature, c'est clairement faire le deuil de la formation professionnelle des futurs enseignants, qui serait repoussée à un stage de titularisation en 6ème année, alors qu'il aurait été envisageable de la répartir sur les deux années du master MEEF. Les étudiants disent clairement que leur formation au métier ne commence qu'à partir du moment où ils prennent leur classe en responsabilité, en tant que fonctionnaire stagiaire

Placer le concours en master 2, c'est aussi abandonner toute perspective de formation à et par la recherche. Les étudiants ne s'investiront pas dans ce travail essentiel tant qu'ils seront dans la tourmente de la préparation au concours. C'est transformer le master MEEF en bachotage et en soumission à une orthodoxie de discours, réelle ou supposée, mais de toutes manières effective. Là où il était question de faire des enseignants concepteurs et éclairés, on n'en fera guère que des applicateurs dociles.

Enfin placer le concours en master 2 c'est condamner une masse d'étudiant à se retrouver à BAC+5, après un échec au concours, titulaires d'un master MEEF qui ne leur laissera guère comme perspective professionnelle que des emplois aléatoires de contractuels ou des réorientations hasardeuses. Après cinq années d'études post-baccalauréat…

Remarques, commentaires, questions, décisions :

La C3D propose de réaliser une enquête de résultats au concours avant la mise en œuvre de la réforme pour permettre les comparaisons.

André Canvel (IGEN) demande à la C3D de participer à la définition du nouveau CAPEPS. Hugues Rolan et Pierre Bavazzano représenteront la C3D.

Jean-Paul Péron s'inquiète pour le MEEF 1er degré, de l'inscription des étudiants STAPS dans le continuum Licence / Master. Qu'en est-il pour les étudiants STAPS ? Il n'y a pas aujourd'hui de préconisation nationale.

Attestation sauvetage

En référence à l'arrêté du 12 février 2019, qui prévoit la possibilité de délivrance d'une attestation complémentaire au diplôme de licence STAPS attestant de la qualification au sauvetage aquatique, sous réserve que l'aptitude au sauvetage aquatique soit portée au point 6 de l'annexe descriptive au diplôme, nous avons proposé avec l'IGEN EPS et la DGESIP une convention qui devait être signée par l'ensemble des universités supportant des formations de Licence STAPS. Une circulaire d'application précisera le contenu de cette attestation mais aussi les modalités d'organisation. Il prévoit également son application au 1er septembre 2019. L'attestation sera exigée pour les candidats au CAPEPS de la session 2021. Cette procédure vise à simplifier et surtout à homogénéiser au niveau national l'attribution de cette attestation, requise pour des personnels assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré. Plus largement, elle permettait d'assurer que de nombreux titulaires de Licence STAPS, travaillant plus tard en tant qu'éducateur sportif, puissent posséder cette qualification.

Nous avons connu quelques difficultés pour obtenir la ratification de cette convention. André Canvel a envoyé le 8 juin un mail de rappel aux directeurs n'ayant pas renvoyé la convention.

Plan « aisance aquatique »

Le ministère nous a contacté pour participer à un groupe de travail sur le plan « aisance aquatique ». Ce GT sera piloté par Jean-Louis Gouju. Visiblement le Ministère des Sport voudrait que l'on inscrive dans la formation des enseignants des contenus sur l'aisance aquatique. Jean-Louis Goujou leur a rappelé que les STAPS avaient pas mal réfléchi à ce sujet (voir les travaux déjà anciens d'Azémar et de Vadepied), et qu'il n'était sans doute pas nécessaire de réinventer quoi que ce soit. Il nous semble aussi qu'il y a déjà suffisamment d'interlocuteurs autour de la table (les Sports, le MEN, l'IGEN EPS, la fédération des Maîtres Nageurs Sauveteurs, ...). Le problème semble davantage organisationnel et budgétaire (nous avons notamment suivi les accrochages initiaux entre les Ministères des Sports et de l'Éducation Nationale...).

Remarques, commentaires, questions, décisions :

Une visioconférence est programmée la semaine prochaine regroupant C3D / MEN – MS.

Véronique Eloi-Roux, Doyenne IGEN EPS, fait partie de ce groupe de travail. Un enseignant natation de Paris XIII est également sollicité. Le Cabinet propose d'ajouter un module Aisance aquatique (3 à 7 ans) dans certaines mentions. L'ANESTAPS est également sur le sujet en lien avec le Cabinet. La position syndicale a évolué sur le sujet en vue d'une formation attribuée aux STAPS.

Par ailleurs, l'UE SSMA est demandée en formation continue.

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Le 12 juin dernier, la C3D a été conviée à présenter le projet de collaboration avec la PJJ devant le Comité Directeur National. L'invitation a été faite à l'initiative de la direction interrégionale de la PJJ Ile de France et Outre-mer avec laquelle la démarche a été engagée depuis le début de l'année (cf. CR des CA 2018-2019). L'ANESTAPS était également présente.

En réponse aux besoins de recrutement de la PJJ qui souhaitent recruter des profils STAPS pour leurs compétences pédagogiques, relationnelles et disciplinaires dans les pratiques sportives à des fins d'éducation et d'insertion, la C3D a mis en avant que les étudiants issus d'abord de la filière Éducation et motricité, mais aussi de la filière APAS, peuvent parfaitement répondre à cette demande. La présentation annexée au compte-rendu, fait état des recrutements déjà en cours (annexe 8).

L'après-midi s'est conclu par la proposition de la part de la Directrice de la PJJ elle-même de la rédaction d'une convention cadre nationale, déclinable aux niveaux régionaux. Afin de poursuivre les démarches, nous sollicitons l'accord des collègues pour la transmission de leurs coordonnées (RGPD oblige).

Remarques, commentaires, questions, décisions :

Accord à l'unanimité pour diffusion des coordonnées des directeurs STAPS.

Les travaux de rédaction de la convention s'engageront à la fin de l'été 2019.

Police Nationale

La DRH de la police nationale a contacté Jean-Louis Gouju pour lui faire part de l'intérêt qu'elle portait aux licenciés STAPS pour leur concours de recrutement d'officiers de police (Bac+3). Elle estime que les recrutements devraient passer de 50 à 200 par an. D'une manière générale, ces concours attirent surtout des juristes, or la police souhaiterait mettre un accent plus marqué sur les capacités physiques et sportives… Cet argumentaire est assez proche des échanges que nous avons eus lors du séminaire de Lyon avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Remarques, commentaires, questions, décisions :

Pascal Carlier (Marseille) informe de l'ouverture d'un DU avec l'état-major de la gendarmerie pour la préparation du concours de sous-officiers (concours programmé juste après les examens). Là aussi, il y a reconnaissance de la formation physique et pluridisciplinaire en STAPS.

Jean-Paul Péron (Toulon) complète le propos en signalant les parcours d'étudiants vers les concours de la sécurité et les pompiers volontaires.

Partenariats avec les fédérations

Lionel Crognier

État des lieux

• Des conventions nationales ont été signées entre la C3D STAPS et 6 fédérations sportives (Natation 2011, Badminton, 2012, Gymnastique 2015, Course d'orientation 2015, Judo 2016, Karaté 2017). Sur cette base, certaines conventions ont été déclinées en région selon le cahier des charges annexé.

La convention avec la FFN est en cours de réactualisation (dossier suivi par Michel Sidney, Lille).

Ces 1ères conventions ont été inscrites prioritairement (mais non exclusivement) dans des problématiques relatives à la Licence ES (supplément au diplôme par exemple). https://c3d-staps.fr/espace-pedagogique/conventions/

• La démarche de conventionnement a été réactivée le 17 mars 2019 en élargissant les thèmes d'échanges avec les fédérations. Un courrier (cf. annexe 9) a été adressé pour proposer des discussions sur l'opportunité de partenariats (26 fédérations contactées, Présidents et DTN).

A la date du 14 mai 2019, 9 fédérations sportives ont répondu à ce courrier. Une prise de contact a eu lieu et des réunions sont programmées.

- Tennis de Table : Réunion le 11 juin (dossier suivi par Lionel Crognier),
- Athlétisme : réunion le 7 juin (Pierre Bavazzano),
- Escalade : réunion le 24 mai (Yannick Vanpoulle),
- Kayak et Sports de pagaie : réunions le 1 et 2 juillet (plusieurs enseignants de STAPS invités),
- Musculation et Haltérophilie (Arnaud Jaillet),
- Rugby (Jean-Paul Doutreloux),
- Escrime (Lionel Crognier),
- Voile (Marie-Pierre Chauray, Dijon),
- Volley-Ball : une convention est en cours de rédaction (Dominique Hallart, Montpellier),
- La C3D est également en contact avec une 10ème fédération : Handball (Hugues Roland et Jeannin),
- Jean-Paul Péron s'occupe d'une expérimentation avec la FFF.

En résumé, nous sommes en discussion avec 17 fédérations sportives.

Réforme de l'organisation territoriale de l'État

La circulaire du 12 juin 2019 précise la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (annexe 10). Cette circulaire intéresse un certain nombre de domaines nous concernant directement. Elle prévoit notamment le transfert d'un certain nombre de formations « Jeunesse et Sports » à d'autres ministères :

Jeunesse et vie associative : transfert à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur, la formation/certification dans le secteur animation jeunesse, après allègement de la mission.

Sport : transfert de la mission « formation certification » à l'éducation nationale, après allègement de la mission, et en étudiant la possibilité d'externaliser l'homologation des installations sportives, à l'exception de la compétence pour les lieux accueillant du public.

Cohésion sociale — formation / certification : transfert à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur de la certification des diplômes post-baccalauréat dans le secteur social, et à l'enseignement supérieur dans le domaine sanitaire et paramédical, après allègement de la mission, ainsi qu'en

réformant l'organisation et le positionnement des instances médicales et de réforme pour la fonction publique (FPE et FPH).

On ne voit pas trop de quelles formations il s'agit, ni de quelles institutions de l'enseignement supérieur, lorsqu'il en est fait mention.

La circulaire précise enfin le rôle de l'agence du sport : « *S'agissant du Sport, où les compétences sont déjà largement décentralisées, une agence du sport regroupant État, collectivités et monde sportif sera créée au niveau national. Les missions de l'État seront recentrées autour du soutien au sport de haut niveau et de l'intervention dans les territoires carencés. L'agence du sport déploiera son action au niveau régional, via les CREPS, pour ce qui relève du sport de haut niveau, et au niveau départemental, via des équipes positionnées dans les DASEN, s'agissant du sport pour tous dans les territoires carencés. Le préfet sera le représentant territorial de l'agence du sport qui n'aura d'autres services déconcentrés que ceux-ci-dessus mentionnés* ».

Ce dossier est suivi en collaboration avec Jean-Louis Gouju.

Assemblée Générale C3D

Ordre du jour :

- Activité de la C3D
- Bilan financier 2017-2018 et conduite du budget 2018-2020
- Devenir politique de la C3D :
    - Évolution de l'activité et de l'organisation C3D
    - Proposition d'évolution des statuts
- Validation des modifications des statuts
- Renouvellement des mandants des membres du Conseil d'administration
- Calendrier C3D 2019-2020

Activité de la C3D

L'activité 2018 de la C3D est retracée dans les compte-rendu des Conseils d'Administration et des séminaires publiés sur le site de la C3D : https://c3d-staps.fr/comptes-rendus-des-seminaires-de-la-c3d/

Bilan financier 2017-2018 et conduite du budget 2018-2020

Le suivi du budget de la C3D est assuré par Michèle SCHWARTZ-MEREY, trésorière de l'association.

Résultats 2018

CHARGES		PRODUITS	
		Abonnements composantes	62 190,00
		Cotisations membres	300,00
Gestion de compte	81,36		
Séminaire STRASBOURG	479,00	Séminaire STRASBOURG	466,12
Séminaire RODEZ	3 568,00	Séminaire RODEZ	377,00
Séminaire LILLE (reliquat de facture)	2 184,00		
Séminaire NICE	4 080,50	Séminaire NICE	3 742,00
CA	725,89		
WORDPRESS site internet	192,00		
ESSKA Consultants	9 531,12		
Convention recherche UPEM	6 000,00	Intérêts livret	212,70
Déplacements (conventions)	307,94		
TOTAL	**27 149,81**	**TOTAL**	**67 287,82**

EXCEDENT	**40 138,01**

Bilan 2018

Compte courant 31-12-2018	54 045,95	Fonds associatif au 31-12-2017	54 045,95
Livret 31-12-2018	61 397,19		
TOTAL	**115 443,14**	Résultat 2018	40 138,01

Dépenses budgétaires importantes 2019

Déplacements conventions	3 000.00€
ESSKA Consultants	60 000.00€
Travail recherche J. Saint Martin (dplcmts – production)	2 000.00€
Fête pour les 30 ans de la C3D ?	10 000.00€
Déplacements + repas CA	2 000.00€
Séminaires	5 000.00€

« *Les comptes sont bons et l'association est viable. Je remercie ici les directrices et directeurs, doyens pour le suivi des dossiers et le règlement des abonnements de la quasi-totalité des composantes. Je n'en ai plus que 3 à relancer* ».

Décision :

Le compte de résultat et le bilan 2018 ainsi que le suivi budgétaire de la C3D sont approuvés à l'unanimité.

Devenir politique de la C3D :

- **Évolution de l'activité et de l'organisation C3D**
- **Proposition d'évolution des statuts**

L'évolution de l'activité et de l'organisation de la C3D est présentée par le Président de la C3D, Didier Delignières, qui rappelle ses propos introductifs en début de séminaire (cf. compte-rendu du séminaire de Montpellier des 18, 19 et 20 juin 2019 ; cf. annexe 1).

Plus que de tracer le devenir de la C3D, le terme nous semble le mieux approprié, il s'agit d'en assurer la continuité, continuité des actions, continuité des relations institutionnelles, continuité professionnelle, continuité de communication… . De manière circonstancielle, l'accélérateur Parcoursup traduit la façon de fonctionner de la C3D depuis plusieurs années.

Le mandat du Président cessant fin 2019, il importe d'assurer la continuité des missions, de reprendre certaines qui ne le sont plus (les APAS, par exemple). La C3D ne peut fonctionner sans les réponses aux sollicitations faites par le CA et appelle, pour lui donner toute sa portée, à une communication large et systématique auprès de tous les collègues.

L'ensemble de ces réflexions nous a amené à relire les statuts associatifs et à les faire évoluer. La proposition de leur évolution, plutôt de leur actualisation au regard de son fonctionnement et de ses missions actuelles et à venir a été adressé aux membres de la C3D.

L'évolution principale, au-delà d'une réécriture des objectifs de l'association, consiste à renforcer les missions et la représentativité des membres du CA, en supprimant la limitation antérieurement retenue à deux vice-présidents. Les vice-présidents ont vocation à représenter la C3D et à s'exprimer en son nom dans toute instance dans laquelle sont débattus les dossiers qu'ils ont en charge. Chaque vice-président se voit donc attribuer la gestion d'un dossier ou d'une mission particulière. Le CA peut décider du nombre de vice-présidents dont il besoin pour travailler sur les dossiers qu'il estime prioritaires.

Validation des modifications des statuts

Après échanges et précisions, la proposition d'évolution des statuts de la C3D est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Pour mémoire, les conditions pour être électeur sont rappelés à l'article 13 des statuts en vigueur (adoptés dans leur dernière version le 22 juin 2017) :

> **Article 13 :**
> Pour tous les votes sur des points figurants à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, excepté l'élection de membres du CA, les procurations sont autorisées.
> Toutefois chaque membre présent ne peut être porteur que d'un mandat.
> Pour l'élection de membres du CA, il n'y a pas de procuration et seuls les électeurs présents sont admis à se prononcer.

Décision :

La proposition d'évolution des statuts est adoptée à l'unanimité des présents.

Les nouveaux statuts sont annexés à ce compte-rendu.

Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration

Les mandats des 13 membres du Conseil d'Administration sur 16 élus lors de l'AG du 22 juin 2017 doivent être renouvelés selon les statuts de la C3D. Les trois autres membres du CA ont été élus lors de l'AG du 11 janvier 2018.

Plusieurs membres du CA verront leur mandat de Doyen ou de directeur arriver à échéance lors du second semestre 2019. Une nouvelle élection au CA de la C3D aura alors lieu lors du séminaire de janvier 2020, nécessaire également pour le renouvellement des trois derniers membres élus.

Mme Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK et M. Tarak DRISS ne souhaitant pas se représenter, les mandats à renouveler sont ceux des administrateurs suivants :

Pierre BAVAZANNO	Serge COLSON	Lionel CROGNIER
Didier DELIGNIERES	Thierry MAQUET	Philippe MATHÉ
Guillaume PENEL	Aurélien PICHON	Hugues ROLAN
Michèle SCHWARTZ-MÉREY	Yannick VANPOULLE	

Jean-Paul PÉRON (Toulon) s'est porté candidat à un poste d'administrateur de la C3D.

Nombres de votants : 29 Suffrages exprimés : 29 suffrages blanc : 0 suffrages nuls : 0

Les membres de la C3D se représentant ou se présentant pour devenir membres du conseil d'administration de la C3D sont réélus et élus à l'unanimité (29 voix pour).

La nouvelle composition du Conseil d'Administration de la C3D est la suivante :

Membres du bureau :

Président : **Didier DELIGNIERES**, directeur de l'UFR STAPS, Université de Montpellier

Vice-Présidents : **Aurélien PICHON**, directeur Faculté des Sciences du Sport, Université de Poitiers
Yannick VANPOULLE, directeur UFR STAPS, Université Lyon I

Secrétaire Général : **Philippe MATHÉ**, directeur IFEPSA UCO Angers

Secrétaire Général Adjoint : **Hugues ROLAN**, directeur Département STAPS, Université Paris-Nord Bobigny

Trésorière : **Michelle SCHWARTZ-MÉREY**, directrice Faculté du Sport, Université de Lorraine (Nancy / Épinal)

Administrateurs :

Pierre BAVAZANNO, directeur Département STAPS, Université de Savoie (Chambéry)
Serge COLSON, directeur Faculté des Sciences du Sport, Université de Nice
Lionel CROGNIER, directeur UFR STAPS, Université de Bourgogne (Dijon / Le Creusot)
Jean-Paul DOUTRELOUX, Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Arnaud GUEVEL, Directeur UFR STAPS, Université de Nantes
Thierry MAQUET, Directeur Département STAPS, Université de Paris Est Créteil Marnes La Vallée
Guillaume PENEL, directeur Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique, Université Lille II
Jean-Paul PÉRON, Directeur UFR STAPS, Université de Toulon

Calendrier C3D 2019-2020

Conseils d'Administration	Séminaires
Jeudi 2 octobre 2019 *Lieu : Paris Nanterre*	
Mardi 19 et Mercredi 20 novembre 2019 *Lieu : à déterminer*	
Lundi 6 Janvier 2020 *Lieu : Toulouse*	Séminaire 1 Du mardi 7 au jeudi 9 janvier 2020 *Lieu : Toulouse*

Mardi 10 et Mercredi 11 Mars 2020 *Lieu : Nancy*	
Mercredi 6 Mai 2020 *Lieu : Paris Nanterre*	
Lundi 15 juin 2020 *Lieu : Clermont*	Séminaire 2 Du mardi 16 au jeudi 18 juin 2020 *Lieu : Clermont*

30 ans de C3D

L'année 2019 marque les 30 ans de dépôt des premiers statuts de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS. Le Conseil d'Administration a sollicité Jean Saint-Martin pour qu'il puisse réaliser une étude historique de cette période.

Une première approche de cette étude a été rendue lors du séminaire. Jean Saint-Martin l'introduit lui-même ci-dessous et l'ensemble de sa présentation est annexé à ce compte-rendu (annexe 14).

Retracer l'évolution de la Conférence des Directeurs et Doyens en STAPS depuis 1989 permet d'interroger non seulement les continuités et les ruptures institutionnelles marquées par les mandats de ses 11 présidents successifs mais offre surtout l'opportunité d'interpréter les enjeux sous-jacents. Qu'il s'agisse des déterminants politiques, voire idéologiques ou des déterminants scientifiques et/ou professionnels, chaque fait historique doit être replacé dans le contexte singulier de la démocratisation quantitative et qualitative des STAPS.

Célébrer les trente ans de la C3D nécessite donc de s'inscrire non plus dans une logique descriptive et narrative mais ordonne d'interroger la pertinence historique des temps forts et des temps faibles de cette évolution. En accordant une place particulière aux acteur-rices qui ont « fait l'histoire de la C3D », cette analyse a pour ambition d'interroger sans complaisance les logiques personnelle et collective des membres de cette association qui, au fil des années, s'est inscrite comme un interlocuteur de plus en plus privilégié de la politique des STAPS et plus généralement de la politique de l'enseignement supérieur français. Si gouverner consiste à prévoir, force est de constater ici la responsabilité et l'abnégation des différents acteurs de la C3D qui, durant près d'un demi-siècle, n'ont eu pour seule et unique ambition de contribuer à l'avènement scientifique et universitaire des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

Jean Saint-Martin,

Le 2 juillet 2019

Jean Saint-Martin souhaite que tout document, archive, compte-rendu, notes, témoignages… attachés à l'histoire de la C3D puissent lui être transmis. Dans chacune de nos composantes, nous avons forcément des documents et des collègues ayant contribué à cette histoire. Merci de voir autour de vous ce que vous pouvez collecter et quel collègue ou ancien collègue pourrait être sollicité.

Contact : jsaintmartin@unistra.fr